

**IMPORTER VOS DONNEES ET EDITER VOTRE SYNTHESE** 



Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du RSU 2021. Ces données ont pour objectif de béne vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'étu Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Version 9

#### **BOUCLE NORD DE SEINE**

Nom du correspor	ndant: LEE	BOSSÉ Carole	
N° Département :	92	Téléphone : 0170484874	]
Code postal :	92230	Adresse mail : carole.lebosse@bouclenord	4

#### RAPPORT SOCIAL UNIQUE PRÉSENTÉ AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET À l'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU 31 DECEMBRE 2021

LISTE NORMALISÉE DES INFORMATIONS DISPONIBLES

Conformément à la loi du 6 août 2020 et au décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique

Informations complémentaires pour l'exploitation statistique du rapport

N° SIRET de la collectivité :	20005799000034	
Type de collectivité :	21 - Autre établissement public intercommunal	
Veuillez préciser :		
• La collectivité		
* Est-elle affiliée au C	Centre de gestion ?	Non
* Dispose-t-elle de so	n propre CST ?	Oui

<sup>01 -</sup> Région (y compris collectivités territoriales uniques de Martinique, de Guyane et de Corse)

<sup>02 -</sup> Département

<sup>03 -</sup> Service départemental d'incendie et de secours

<sup>04 -</sup> Centre de gestion de la fonction publique territoriale

<sup>05 -</sup> Centre national de la fonction publique territoriale

<sup>06 -</sup> Commune (y compris commune nouvelle)

<sup>07 -</sup> Centre communal d'action sociale (CCAS)

<sup>08 -</sup> Caisse des écoles (CDE)

<sup>09 -</sup> Caisse de crédit municipal

<sup>10 -</sup> Métropole (y compris métropole de Lyon)

<sup>11 -</sup> Communauté urbaine

<sup>12 -</sup> Communauté d'agglomération

<sup>13 -</sup> Communauté de communes

<sup>14 -</sup> Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

<sup>15 -</sup> Syndicat de communes à vocation multiple

<sup>16 -</sup> Syndicat de communes à vocation unique

<sup>17 -</sup> Syndicat mixte

<sup>18 -</sup> Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)

<sup>19 -</sup> Office public de l'habitat (OPHLM - ODHLM)

<sup>20 -</sup> Pôle métropolitain

<sup>21 -</sup> Autre établissement public intercommunal

<sup>22 -</sup> Autre

Sommaire	
Cliquez dans la colonne "onglet" pour accéder directement à l'onglet désiré.	Onglet
A - L'EMPLOI	
Agents sur des emplois fonctionnels de direction - IND 1.1.0 - Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel rémunérés au 31/12/2021, par statut d'origine, cadre d'emplois, sexe et grade de détachement	IND 1.1.0
Les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein de fonctionnaires et caractéristiques des emplois - IND 1.1.1 - Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2021 par filière, cadre d'emploi et grade, selon les caractéristiques de l'emploi et gran les sexes	IND 1.1.1
oe rempor et seton le sexe  - IND 1.1.4 - Nombre de fonctionnaires en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2021 par filière déclinée par catégorie hiérarchique et par sexe	IND 1.1.4
Les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein des contractuels et caractéristiques des emplois	
<ul> <li>- IND 1.2.1 - Nombre d'agents contractuels occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2021 par filière et cadre d'emplois, selon le type de contrat et le type de recrutement</li> <li>- IND 1.2.4 - Nombre de contractuels en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2021 par filière déclinée par catégorie et par sexe</li> </ul>	IND 1.2.1 IND 1.2.4
- IND 1.2.5 - Nombre de CDI conclus au cours de l'année 2021 - IND 1.3.1 - Autres contractuels sur emploi non permanent, en effectif physique et en ETPR, selon le sexe	IND 1.2.5 IND 1.3.1
Les autres personnels  - IND 1.3.2 - Recours à du personnel temporaire, mis à disposition par les CDG par filière ou intérimaires, selon le sexe	IND 1.3.2
Pyramide des âges des agents	
- IND 1.4.0 - Répartition par sexe et tranche d'âge des effectifs des fonctionnaires et des contractuels présents dans les effectifs au 31/12/2021	IND 1.4.0
Positions statutaires particulières au 31 décembre 2021 des agents gérés par la collectivité territoriale - IND 1.4.1 - Nombre d'agents originaires de la collectivité - IND 1.4.2 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure	ND 1.4.1-1.4.4 ND 1.4.1-1.4.4
- IND 1.4.3 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure mis à disposition - IND 1.4.4 - Fonctionnaires pris en charge par le CDG ou le CNFPT (articles 53 et 97)	ND 1.4.1-1.4.4 ND 1.4.1-1.4.4
Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (travailleurs en situation de handicap) - IND 1.6.1 - Nombre d'agents en situation de handicap bénéficiant de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (y compris reclassés)	IND 1.6.1
- IND 1.6.2 - Respect des obligations d'emploi : dépenses couvrant partiellement l'obligation d'emploi et taux d'emploi	IND 1.6.2
Autorisation d'exercice d'une activité accessoire IND 1.8.1 - Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire	IND 1.8.1
B - RECRUTEMENT	
- NID 1.9.0 - Bilan des arrivées et départs dans l'année 2021 - NID 1.9.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2021, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe	IND 1.9.0
- IND 1.9.1 - Autrivées de aptients sur emploi notabilité au set aintire 2021, par saint o dispins, etch ne glade de descrientent et le sexe - IND 1.9.2 - Autrivées de fonctionnéere dans l'année 2021, par cafaré d'emplois, selon le motif de recrutement - IND 1.9.3 - Autrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2021, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe	IND 1.9.2 IND 1.9.3
C - PARCOURS PROFESSIONNEL	
Flux de sortie des agents occupant un emploi permanent - IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2021, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie - IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et catégorie hiérarchique	IND 1.9.4.0 IND 1.9.4.1-1.9.4.2
<ul> <li>- IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2021, par seixe et par catégorie hiérarchique</li> <li>Evolution de carrière</li> </ul>	IND 1.9.4.1-1.9.4.2
- IND 1-9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 - IND 1-9.6.1 - Avancements et promotion interne dans l'année 2021 - IND 1-9.6.2 - Avancements de prade dans l'année 2021 par filètre et catégorie hiérarchique	IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2
- IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2021	IND 1.9.7 IND 1.9.8
- IND 1.9.5 - Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe - IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure	IND 1.9.8 IND 1.9.9
D - ORGANISATION DU TRAVAIL	
Concés et absences	
- IND 2.1.0 - Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents - IND 2.1.1 - Nombre de fonctionnaires ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences syndicales), présents dans les	IND 2.1.0
effectifs au 31/12/2021  - ND 2.1.2 - Nombre de contractuels sur emploi permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences - ND 2.1.3 - Nombre de contractuels sur emploi non permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formation, journées de grève et absences	IND 2.1.1 IND 2.1.2 IND 2.1.3
- IND 2.1.4 - Congés de paternité et d'accueil de l'enfant des agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par catégorie hiérarchique - IND 2.1.5 - Congés de présence parentale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique	ND 2.1.4-2.1.6 ND 2.1.4-2.1.6
<ul> <li>- ND 2.1.6 - Congés de solidarité familiale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et catégorie hiérarchique</li> <li>- ND 2.1.10 - Congés de proche aidant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique</li> <li>- ND 2.1.7 - Entretiens avant et après des congés de six mois ou plus</li> </ul>	IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.10 IND 2.1.7
<ul> <li>- IND 2.1.8 - Nombre de jours de carence par sexe, par tranche d'âge, par calégorie hiérarchique et montants des sommes brutes retenues</li> <li>- IND 2.1.9 - Modalités de contrôle des arrêts maladie</li> </ul>	IND 2.1.8 IND 2.1.9
Temps de travail  - ND 2.2.0 - Congés de proche aidant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique - ND 2.2.1 - Modalités d'organisation du temps de travail	IND 2.2.0 IND 2.2.1-2.2.3
- ND 2.2.2 - Contraintes particulières concernant le temps de travail - ND 2.2.3 - Compte éparagne-temps - ND 2.2.3 - Ombre de jours donnés dans le cadre du dispositif de don de jours par troe de jours - ND 2.2.4 - Nombre de jours donnés dans le cadre du dispositif de don de jours par troe de jours	IND 2.2.1-2.2.3 IND 2.2.1-2.2.3 IND 2.2.4
- IND 2.2.5 - Charle du temps - IND 2.2.8 - Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en 2021, par sexe, filière et cadre d'emplois	IND 2.2.5 IND 2.2.8
- ND 2.2.9 - Nombre d'heures réalisées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail n'ayant donné lieu ni à rémunération ni à récupération en 2021	IND 2.2.9
Temps partiel  - IND 2.3.1 - Informations relatives au temps partiel prévu par l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984  - IND 2.3.2 - Quotité de temps de travail des fonctionnaires occupant un emploi à temps complet rémunérés au 31/12/2021 par filière, cadre d'emplois et selon le sexe	IND 2.3.1 IND 2.3.2
<ul> <li>- IND 2.3.3 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe</li> <li>- IND 2.3.4 - Nombre d'agents contractuels occupant un emploi permanent à lemps complet rémunérés au 31/12/2021 par filière,</li> </ul>	IND 2.3.3
cadre d'emplois et selon la quotité de temps de travail et le sexe - IND 2.3.5 - Nombre d'agents contractuels bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe - IND 2.3.6 - Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels bénéficiaires de plein droit d'un temps partiel annualisé à l'issue de leur congé de matemité,	IND 2.3.4 IND 2.3.5
d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant Télétravail	IND 2.3.6
- IND 2.4.1 - Nombre de demandes d'exercice des fonctions dans le cadre du télétravail, de refus prononcés et d'agents exerçant leur fonctions dans le cadre du télétravail par sexe, par catégorie hiérarchique et par filière - IND 2.4.2 - Modifiéis d'exercice des fonctions exercées dans le cadre du télétravail	IND 2.4.1 IND 2.4.2
E - REMUNERATIONS	
Rémunérations - IND 3.1.1 - Rémunérations des fonctionnaires ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2021 - IND 3.2.1 - Rémunérations des contractuels occupant un emploi permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2021	IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4. IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.
<ul> <li>ND 3.3.1 - Rémunérations des agents sur emploi non permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2021</li> <li>ND 3.3.9 - Nombre de contractuels ayant bénéficié d'une indemnité de fin de contrat</li> </ul>	IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4. IND 3.3.9
- IND 3.4.0 - Ecart de rémunération hommes-femmes - IND 3.4.0.1 - Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées en 2021	IND 3.4.0 IND 3.4.0.1
Indemnisation chōmage  - IND 3.4.1 - Indemnisation du chōmage pour les titulaires - IND 3.4.2 - Indemnisation du chōmage pour les titulaires	IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4. IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.
- IND 3.4.3 - Maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire	IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.
Dépenses de fonctionnement - NO 3.4.7 - Dépenses de fonctionnement de la collectivité et dépenses de personnel  F - SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	IND 3.4.7
Risques professionnels et mesures en matière de sécurité	a)= · · ·
- IND 4.1.1 - Agents affectés à la prévention - IND 4.1.2 - Actions liées à la prévention dans l'année 2021 - IND 4.1.2 - Actions liées à la prévention dans l'année 2021 - IND 4.1.3 - Nombra de visites médicales sur demande de l'agent	ND 4.1.1-4.1.2 IND 4.1.1-4.1.2 IND 4.1.3
- NIQ 4.1.4 - Existence d'un document unique d'évaluation des risques professionnels - NIQ 4.1.5 - Existence d'un plan de prévention des Risques psychosociaux - NIQ 4.1.5 - Existence d'un plan de prévention des Risques psychosociaux - NIQ 4.1.6 - Existence de démarché de prévention des risques	IND 4.1.4-4.1.7 IND 4.1.4-4.1.7
- IND 4.1.7 - Existence d'un registre de santé et sécurité	ND414417
- IND 4.2.5 - Contrat d'assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie	ND 4.1.4-4.1.7 ND 4.1.4-4.1.7 IND 4.2.5
- IND 4.2.6 - Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière et nombre d'agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux	ND 4.1.4-4.1.7 ND 4.1.4-4.1.7
	ND 4.1.4-4.1.7 ND 4.1.4-4.1.7 IND 4.2.5
- ND 4.2.6 - Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière et nombre d'agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux  Protection fronctionnelle - ND 4.2.7 - Nombre de demandes de protection fonctionnelle et nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle selon que l'agent soit mis en cause	ND 4.1.4-4.1.7 ND 4.1.4-4.1.7 IND 4.2.5 IND 4.2.6

RSU 2021 3/81 Sommaire

<u>Tableau 1.1.0.a</u>: Fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale

Emplois fonctionnels		Fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale											
		trateurs	Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Aut	res			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
Emplois fonctionnels administratifs :													
Directeur général des services ou directeur	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Emplois fonctionnels techniques :													
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :													
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
TOTAL	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0			

Tableau 1.1.0.b: Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)

Emplois fonctionnels		Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)											
		Administrateurs		Attachés		Ingénieurs en chef		ieurs	Aut	res			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
Emplois fonctionnels administratifs :													
Directeur général des services ou directeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Emplois fonctionnels techniques :													
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :													
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			

<u>Tableau 1.1.0.c</u>: Contractuels sur emplois permanents

Tableau 111101c . Contractuels sur emplois permanents								
	Contrac	tuels sur						
Emplois fonctionnels	emplois p	ermanents						
	Hommes	Femmes						
Emplois fonctionnels administratifs :								
Directeur général des services ou directeur	0	0						
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0						
Emplois fonctionnels techniques :								
Directeur général des services techniques	0	0						
Directeur des services techniques	0	0						
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0						
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0						
TOTAL	0	0						

			Taranta Taranta	ouen.	Sea. Total	-	famman
	į	i	i	i	į		
	į				1		
	÷	į	i	i	į	i	i
NAME OF TAXABLE PARTY.	-			-	=		Ħ
	÷	į	₫	i	- 6		
adjumatin semelymoje ik sim teca adjumatin semelymoje ik sime teca	1 1 2		0		0		3
	1		i	i	- 6		i
FUEN ADMINITATIVE	- 24	-	÷	÷	÷	- 3	- 0
minus Adam des	Ť	ě	Ť	Ť	1	H	i
	į	i			Ħ	i	Ħ
	į	į	Ħ	Ħ	÷	-	
National prompt in the description							
			1	H	Ħ		
	- 2	- 1	÷		i	-	i
adportectionpu priorporite tiete riscue adportectionpu priorporite tiete riscue	- 6				0	2	
Martin Trape property since feed	4	-	-	-	0	1	i
Mportuningu pitripolita diabhourium Annagantat da Mischan							
Mportuningu phopulis and lourum. Accuspictual de Mine Rese		0			0		
Mperhatrope progesto debusaren Arregomento dina desembajora Marristrope da debusaren	0	0	0	0			
Migratura de Palacentes	0	0	0	0	0		-
PART TOWARD	н					10	-
	÷	÷	Ė	Ė	÷		
	i	i		i			i
				-			-
						-	
	0	0	0	0	8	-	i
Manual State and Amagination of State of State and State							
Busine distribution designation attribute to the subject respect	0	0	0	0	0		
Monte di Administra desegnante attença de Atra caligna Monte di Administra desegnante							
MANAGEMENT OF THE PARTY OF THE	0	0	0		0		
Reference delengantemententage has been Reference delengantemententage dans	0					-	:
Printed States and States	0	0	0	0	0 0 0		
	0	0		- 0	0	-	-
	1		0	0	- 8		
MODEL OF THE PARTY	-	-	-		0	-	-
	0	0	0		0 0	-	
and the same and t			Ė	Ė			
			0		0	-	-
Management of Security Section 14		-	-	0	0		-
alternative princers when	- 0	- 0	- 0			i	i
Fulfill ConTuRbuil	- 6	- 6	ě	÷	ě	=	-
THE COLUMN	i	i	i		1		
	=	=	₽	₽	Ħ		
	i	i		i	i	i	
	i	i					i
PLEN COATHE	=	=	÷	÷	- 1	i	H
mak to be a solitor	·	·	÷	÷		-	
	į	į	i	i	-	i	į
Account consistent in december of the construction of the construc	-	-	-	-		-	-
Montan de protectiva de deser			-	-	0	-	
Month procedure to the new	-	-	-	-		i	÷
Manual Association of State	0				0	-	-
		0	0			-	
	0	0			0		-
Special project street contract							-
	1	1	1	1	-		
NOTICE AND THE PROPERTY OF THE PERSON NAMED IN COLUMN 1	÷	÷	÷	i	÷	H	=
PLEN SOCIAL			•		_	•	•
MARIN MARIN	1	0	0	0	0 0 0 0 0		
Purchase No. Seas	1	į	1	1	- 0	Ħ	
Puritings in their territor degrees here for the force dear	-	-	-	-	-		
haps for the de from mornels despited							
MA AND A STATE AND	1	1	i	1	ŧ		
North all select Audi	į			-:			
		- 2	÷	-	÷		
AMERICAN CREATER	- :		-	į	-	į	i
AMERICAN AND AND AND A PARTY OF THE PARTY OF				- 6		į	į
Account to the control of the contro	-	- 0	÷	-	0		
Annual Control of the		0	0	- 6		į	į
A COLOMO DE ACTUAL DE LA COLOMO DEL COLOMO DE LA COLOMO DEL COLOMO DE LA COLOMO DEL COLOMO DE LA COLOMO DEL COLOMO DE LA COLOMO DEL COLOMO DE LA COLOMO DEL COLOMO DE LA COLOMO DEL COLOMO DE LA COLOMO DE LA COLOMO DE LA COLOMO DEL COLOMO	0	0	0	0	0		
A STATE OF THE STA	0		0	0	0		
A Committee of the Comm	0		0	0	0		
A Committee of Com	0	0		0	0		
A Commonwell (See 1997 And	0	0	0	6	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		
A CONTRACTOR OF THE ACT OF THE AC	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0	0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0		
A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	0	0	0	6	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		
A CONTRACTOR OF A CONTRACTOR O	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		
And the control of th	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0			0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		
A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0			0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		
	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		
	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		
	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		
					0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		
					0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		
	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0			0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		
					0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		
	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0				0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		
					0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		
					0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		
					0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		
					0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		
					0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		
					0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		
					0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		
					6 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		
					6 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		
					6 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		
					0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		
					0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		

and the state of t

Retour au sommaire

	Hommes	Femmes
Filières	1.1.4(1)	1.1.4(2)
FILIERE ADMINISTRATIVE	7,00	12,40
Catégorie A	5,00	5,60
Catégorie B	0,00	1,00
Catégorie C	2,00	5,80
FILIERE TECHNIQUE	33,00	4,90
Catégorie A	4,00	4,90
Catégorie B	1,00	0,00
Catégorie C	28,00	0,00
FILIERE CULTURELLE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE INCENDIE ET	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
<u> </u>	-,	
TOTAL	40,00	17,30

Chama : la tableau qui suit concerne les agents contractuels sur un emploi normanent rémunérés au 31/12/2021

Champ : le tableau qui suit concerne les agents Remarque importante : les agents occupant un	contractuels sur i emploi fonctions	un emploi perm nel doivent étre	anent rémunérés uniquement com	<b>au 31/12/2021.</b> otabilisés dans leu	rs cadres d'emplois re	espectifs.					_									
						oe de contrat														
					Type de recruter	nent						Tous e	mnlois		Ancienneté		i			
	Article 3-1	Article 3-2	Article 3-3, 1*	(Article 3 de	la Loi n° 84-53 du 26 Article 3-3, 3°	janvier 84 modifiée) Article 3-3, 3° bis	Article 3-3, 4°	Article 3-3, 5°					ant à		ns la collectiv		ct	DI	C	DD
CADRE D'EMPLOIS	Remplaçants	Affectés sur un poste vacant	Pas de cadre d'emplois existant	Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Tous les emplois pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants	Tous les emplois pour les communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants	Temps non complet des autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %	Communes de moins de 2000 hab. et groupements de communes de moins de	Autres contractuels (articles 38, 38bis, 47,136)	CDI	Total	Temps complet	Temps non complet	Moins de 3 ans	de 3 ans à moins de 6 ans	6 ans et plus	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE																				
Administrateurs Attachés	0		0 0					0	0	0	14	14		13		0	0	0	5	
Secrétaires de mairie	0								0	0	- 14	0						0		
Rédacteurs	0		. 0						0	0		. 1			0	0				
Adjoints administratifs FILIERE ADMINISTRATIVE		2	0	0 11		0	0	0	0	2	15	15	0	14	0	0	0	0	0	
FILIERE TECHNIQUE																				
Ingénieurs en chef	0								0	0	3	3			-	0			-	
Techniciens		) 1	. 0	1	0	0	0	0	0	0	2	2	0	2	0	0	0	0	1	
Agents de maîtrise Adjoints techniques	0	0 0				0			0	0	C					0		0	0	
Adjoints techniques Adjoints techniques des établissements										0				1						
d'enseignement	,	,	, 0					0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE TECHNIQUE FILIERE CULTURELLE			0	4	0	0	0	0	0	1	-	6	0	6	0	0	0	1	1	
Conservateurs du patrimoine									0	0						0				
Conservateurs des bibliothèques	C								0		С					0				
Attachés de conservation du patrimoine	C								0	0	C					0				
Bibliothécaires Directeurs d'établissements	C								0							0				
d'enseignement artistique	c	) (	0	0	0	0	0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	)
Professeurs d'enseignement artistique	c		0	0	0	0	0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	,
Assistants de conservation du patrimoine		) (	) 0	0	0	0		0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	,
et des bibliothèques							_	_		-		-		_	-	-	-			
Assistants d'enseignement artistique Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0 0					0		0	0	- 0	0		0		0	0		0	
FILIERE CULTURELLE	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE SPORTIVE Conseillers des APS		) (	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0		0	0	0	0	0	
Educateurs des APS	C								0	0						0				
Opérateurs des APS	C	) (	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE SPORTIVE FILIERE SOCIALE		) (	J 0	U	U	0	U	U	0	0		0	U	0	U	U	U	U	U	
Conseillers socio-éducatifs	С			0					0	0	С	0	0		0	0	0			
Assistants socio-éducatifs Educateurs de ieunes enfants	0								0	0	C	_		_		0				
Moniteurs-éducateurs et intervenants									0	0				_						
familiaux Agents spécialisés des écoles maternelles		_										_							-	
(ASEM)	0								0	0						0			0	
Agents sociaux	0	) (	0			0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE		) (	J U	0	U	U		U	U	U		U	U	U	U	U	U	U	U	
Médecins	C		0						0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	
Psychologues Sages-femmes									0	0	0					0				
Cadres de santé paramédicaux									0	0						0				
Puéricultrices cadres de santé Puéricultrices*	0					0			0	0		0				0	0			
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs																				
et assistants médico-techniques	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	С	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Infirmiers en soins généraux	0	) (	0 0	0	0	0	0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	)
Infirmiers	C								0	0										
Auxiliaires de puériculture Auxiliaires de soins	0								0	0	0		0	0	0	0				
FILIERE MEDICO-SOCIALE	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE  Masseurs-kinésithérapeutes,														T						
psychomotriciens et orthophonistes	c	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	С	0	0	0	0	0	0	0	0	)
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale hors classe	c	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	) (	0 0	0	0	0	0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	,
									0	0						0				
Techniciens paramédicaux FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE																				
Directeur de police municipale  Chefs de service de police municipale		) (					0	0	0			0			0	0			0	)
Agents de police municipale		) (	0	0	0	0	0	0	0	0	С	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Gardes-champêtres FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0 0	0 0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE INCENDIE ET SECOURS								0												
Contrôleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants-	C								0	0	С			0	0	0				
colonels commandants, lieutenants-	c								0	0	C			0		0			0	
Médecins, pharmaciens									0	0	C	0			0	0				
Lieutenants Cadres de santé	0	0 0				0	0		0	0		0				0	0		0	
Infirmiers		) (	0			0	0	0	0	0	C	0	0							
Sous-officiers Sapeurs et caporaux	0								0	0	0		0			0				
FILIERE INCENDIE-SECOURS	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE ANIMATION Animateurs	0	) (	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	
Animateurs Adjoints d'animation			0 0	0	0		0		0		0	0		0	0	0	0	0	0	

TOTAL 0 3 0 15 0 0

\* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

RSU 2021

Champ : le tableau qui suit concerne les contractuels occupant un emploi permanent à temps complet ou non complet et ayant été rémunérés au moins un jour durant l'année 2021 (hors heures supplémentaires et/ou complémentaires)

	Hommes	Femmes
Filières	1.2.4(1)	1.2.4(2)
FILIERE ADMINISTRATIVE	8,00	10,00
Catégorie A	6,00	8,00
Catégorie B	2,00	1,00
Catégorie C	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE	2,00	4,80
Catégorie A	1,00	3,80
Catégorie B	1,00	1,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
TOTAL	10,00	14.80

•E mploi 1.2.5

Avez-vous conclu un ou plusieurs contrats à durée indéterminé au cours de l'année ? Non

				Foncdement du	recrutement		1	
	Article 3-3, 1°	Article 3-3, 2°	Article 3-3, 3°	Article 3-3, 3° bis	Article 3-3, 4°	Article 3-3, 5°		
	Pas de cadre d'emplois existant	Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Tous les emplois pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants	Tous les emplois pour les communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants	Temps non complet des autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %	Communes de moins de 2000 hab. et groupements de communes de moins de 10 000 hab. dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité	Cas particuliers	Total
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Administrateurs Attachés	0						0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs  Adjoints administratifs	0						0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0							0
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieurs en chef Ingénieurs	0						0	0
Techniciens	0						0	C
Agents de maîtrise Adjoints techniques	0						0	0
Adjoints techniques des établissements	0	0	0	0	0	0	0	0
d'enseignement FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	(
FILIERE CULTURELLE								
Conservateurs du patrimoine Conservateurs des bibliothèques	0						0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0			0		0	C
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	C
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et	0	0	0	0	0	0	0	0
des bibliothèques  Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0						0	0
FILIERE CULTURELLE	0						0	0
FILIERE SPORTIVE Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0						0	0
Opérateurs des APS	0						_	0
FILIERE SPORTIVE FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers socio-éducatifs	0						0	0
Assistants socio-éducatifs Educateurs de jeunes enfants	0						0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants	0				0		0	0
familiaux Agents spécialisés des écoles maternelles	0	0	0	0	0	0	0	0
(ASEM) Agents sociaux	0						0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0		0	0	0
Sages-femmes  Cadres de santé paramédicaux	0						0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0						0	0
Auxiliaires de puériculture Auxiliaires de soins	0						0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE  Masseurs-kinésithérapeutes,	0	0	0	0	0	0	0	0
psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	o	
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	
Techniciens paramédicaux	0						0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0						0	0
Gardes-champêtres FILIERE POLICE MUNICIPALE	0							0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS								
Contrôleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants-	0						0	0
colonels Médecins, pharmaciens	0						0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0						0	C
Infirmiers Sous-officiers	0						0	(
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0		C
FILIERE INCENDIE-SECOURS FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	C
Animateurs	0							C
Adjoints d'animation FILIERE ANIMATION	0						0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0

9/81 IND 1.2.5

<u>Tableau 1.3.1.a</u> - Autres contractuels sur emploi non permanent en effectif physique

		Effectifs rémunérés au 31 décembre 2021				
	Hommes 1.3.1(1)	Femmes 1.3.1(2)	Total			
Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)	0	0	(			
Contractuels recrutés sur un contrat de projet	0	0	(			
Assistants maternels	0	0	(			
Assistants familiaux	0	0	(			
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)	0	0				
Agents contractuels recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984)	0	0				
Personnes ayant bénéficié d'un emploi aidé	0	0	(			
Contractuels employés par les CDG et mis à disposition des collectivités ( A renseigner <u>uniquement</u> par les CDG )	0	0	(			
Apprentis	0	0	(			
Personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul des emplois	0	0	(			
Vacataires (hors jury de concours)	0	0				
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	0	0				
TOTAL	0	0				

Effectifs ayant été rémunérés au moins					
•	un jour entre le 1er janvier 2021 et le 31				
-	lécembre 202:				
Hommes	Femmes				
1.3.1(3)	1.3.1(4)	Total			
0	0	0			
0	0	0			
0	0	0			
0	0	0			
0	0	0			
0	0	0			
0		0			
U	0	U			
0	0	0			
0	0	0			
0	0	0			
0	0	0			
0	0	0			
0	0	0			

<u>Tableau 131b</u> - Autres contractuels sur emploi non permanent en Equivalent Temps Plein Rémunéré

	permanent e	Nombre de contractuels sur emploi non permanent en Equivalent Temps Plein Rémunéré sur l'année 2021	
	Hommes 1.3.1b(1)	Femmes 1.3.1b(2)	Total
Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)	0,00	0,00	0,00
Contractuels recrutés sur un contrat de projet	0,00	0,00	0,00
Assistants maternels	0,00	0,00	0,00
Assistants familiaux	0,00	0,00	0,00
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)	0,00	0,00	0,00
Agents contractuels recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984)	0,00	0,00	0,00
Personnes ayant bénéficié d'un emploi aidé	0,00	0,00	0,00
Contractuels employés par les CDG et mis à disposition des collectivités ( A renseigner <u>uniquement</u> par les CDG )	0,00	0,00	0,00
Apprentis	0,00	0,00	0,00
Personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul des emplois	0,00	0,00	0,00
Vacataires (hors jury de concours)	0,00	0,00	0,00
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00



Champ : personnes de droit public ou privé qui sont dans le cadre d'une mission temporaire et qui sont mises à disposition par les CDG ou intérimaires, ayant été présentes au moins un jour durant l'année 2021.

Avez-vous eu recours à du personnel temporaire provenant d'une entreprise	Non
privée ou bien un CDG ?	14011

	Effectifs présents au 31 décembre 2021	
	Hommes 1.3.2(1) Femmes 1.3.	
Personnels remplaçants mis à disposition par le centre de	0	0
gestion	U	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0

Personnels employés dans le cadre du recours au service	0	0
des entreprises (intérim)	0	0

Effectifs présents au moins un jour entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021			
Hommes 1.3.2(3)	Femmes 1.3.2(4)		
0	0		
0	0		
0	0		
0	0		
0	0		
0	0		
0	0		
0	0		
0	0		
0	0		
0	0		

0	0

RSU 2021 11/81 IND 1.3.2



Champ: les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires titulaires et stagiaires et les contractuels occupant un emploi permanent ou un emploi non permanent, présents au 31/12/2021.

		Titulaires et stagiaires	Contractuels occupant un emploi	Contractuels occupant un emploi non
		Titulali es et stagiali es	permanent	permanent
Sexe	Age*	1.4.0 (1)	1.4.0 (2)	1.4.0 (3)
	moins de 20 ans	0	0	0
	20 à 24 ans	0	0	0
	25 à 29 ans	0	1	0
	30 à 34 ans	0	0	0
	35 à 39 ans	3	2	0
HOMMES	40 à 44 ans	5	1	0
HOMMES	45 à 49 ans	9	0	0
	50 à 54 ans	7	0	0
	55 à 59 ans	10	2	0
	60 à 64 ans	4	1	0
	65 ans et plus	1	0	0
	TOTAL	39	7	0
	moins de 20 ans	0	0	0
	20 à 24 ans	0	0	0
	25 à 29 ans	0	2	0
	30 à 34 ans	2	3	0
	35 à 39 ans	5	3	0
FEMMES	40 à 44 ans	3	3	0
PEMMES	45 à 49 ans	4	2	0
	50 à 54 ans	1	0	0
	55 à 59 ans	0	0	0
	60 à 64 ans	1	1	0
	65 ans et plus	0	0	0
	TOTAL	16	14	0
	moins de 20 ans	0	0	0
	20 à 24 ans	0	0	0
	25 à 29 ans	0	3	0
	30 à 34 ans	2	3	0
	35 à 39 ans	8	5	0
ENSEMBLE	40 à 44 ans	8	4	0
ENSEMBLE	45 à 49 ans	13	2	0
	50 à 54 ans	8	0	0
	55 à 59 ans	10	2	0
	60 à 64 ans	5	2	0
	65 ans et plus	1	0	0
	TOTAL	55	21	0

Champ: les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, en positions statutaires particulières au 31/12/2021.

au 31/12/2021	Hommes	Femmes	Total
En congé parental (article 75)	0	0	0
Fonctionnaires et contractuels	U U	U	U
En disponibilité (article 72) hors ceux mis en disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé			
équivalent pour les contractuels	0	0	0
Fonctionnaires et contractuels			
dont disponibilité de droit	0	0	0
En disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent	0		0
Fonctionnaires et contractuels	U U	U	0
En congé spécial (article 99)	0	0	0
Fonctionnaires uniquement			U

<b>Détachés dans une autre structure</b> (article 64) Fonctionnaires uniquement:	Hommes	Femmes	Total
Fonction publique d'Etat	0	0	0
Fonction publique hospitalière	0	0	0
Autre collectivité	0	0	0
Détachement d'office auprès d'une personne morale de droit privé ou d'une personne morale de droit public gérant un service public industriel et commercial	0	0	0
Autres structures*	0	0	0

<sup>\*</sup>Par exemple : fonction publique d'un Etat de l'Union européenne (FPEUE).

Détachés au sein de leur propre collectivité : Fonctionnaires uniquement	Hommes	Femmes	Total
Détachés sur un emploi fonctionnel dans leur collectivité	1	0	1
Détachés sur un emploi de cabinet dans leur collectivité	0	0	0
Changement de filière	0	0	0

Mis à disposition dans une autre structure (articles 61 et 136) Fonctionnaires et contractuels	Hommes	Femmes	Total
Ensemble	0	0	0
dont mis à disposition d'une organisation syndicale	0	0	0

#### **•**E mploi

#### 1.4.2 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure

Champ: fonctionnaires originaires d'une autre structure, en position statutaire particulière au 31/12/2021.

au 31/12/2021	Emploi non	fonctionnel	Emploi fonct	ionnel	Emploi de cabinet	
au 31/12/2021	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Détachés dans votre collectivité et issus de :						
Fonction publique d'Etat	0	0	0	0	0	0
Fonction publique hospitalière	0	0	0	0	0	0
Autre collectivité	0	0	0	0	0	0
Autres structures*	0	0	0	0	0	0

<sup>\*</sup>par exemple : fonction publique d'un Etat de l'Union européenne (FPEUE).

#### **•**E mploi

#### 1.4.3 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure mis à disposition (\*)

Champ: fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent originaires d'une autre structure, en position statutaire particulière au 31/12/2021.

au 31/12/2021		Fonction	onnaires	Contractuels sur emploi permanent		
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Mis à disposition de votre c	ollectivité	C	0	0	0	
dont originaire de la f	onction publique d'Etat	0	0	0	0	

<sup>(\*)</sup> Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics

#### **™** mploi

#### 1.4.4 - Fonctionnaires pris en charge par le CDG ou le CNFPT (articles 53 et 97)

**Remarque**: seuls <u>le CNFPT et les CDG</u> doivent renseigner cet indicateur

Avez-vous assuré la prise en charge d'un fonctionnaire momentanément privé	(Vide)
d'emploi au cours de l'année ?	(vide)

#### Si OUI, afficher le tableau suivant :

au 31/12/2021	Hommes	Femmes	Total
Depuis moins d'1 an	0	0	0
De 1 an à moins de 2 ans	0	0	0
De 2 ans à moins de 5 ans	0	0	0
entre 5 et 10 ans	0	0	0

#### <u>Tableau 1.6.1.0</u> : Collectivités concernées

Y a-t-il, parmi les fonctionnaires et contractuels rémunérés au 31/12/2021 de votre collectivité, des agents bénéficiant de l'obligation d'emploi -	Oui
travailleurs handicapés (BOETH), y compris reclassés ?	Oui

Si OUI, afficher les tableaux suivants :

Champ: le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels (sur emploi permanent ou non permanent), en situation de handicap et bénéficiant de

Tableau 1.6.1.a: Agents BOETH sur un emploi permanent

	Titulaires e	t stagiaires		els sur emploi nanent		
Catégorie hiérarchique	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
A	0	0	0	0		
В	0	0	0	0		
С	6	0	0	0		

Tableau 1.6.1.b: Agents BOETH sur un emploi NON permanent

Contractuels sur emploi NON permanent					
Т	TOTAL		prentis		
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
0	0	0	0		

•E mploi

# **1.6.2** -Respect de l'obligation d'emploi : dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi (ouvrant droit à réduction des unités manquantes) et

Retour au sommaire

Champ: toutes les collectivités sont concernées y compris celles de moins de 20 agents.

1.6.2a Dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'empl	oi
Montant des dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous- traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des établissements ou services d'aide par le travail ou avec des travailleurs indépendants handicapés, calculé dans les conditions fixées à l'article 6-1	0€
Montant des dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, qui ne lui incombent pas en application d'une disposition législative ou réglementaire, calculé dans les conditions fixées à l'article 6-2	0€
Jnités déductibles *	0,00

1.6.2b - Taux d'emploi (calculé sur le champ des emplois permanents)	
Nombre de travailleurs en situation de handicap bénéficiaires de l'OETH sur emploi permanent employés par la collectivité au 31/12/2021	6
Taux d'emploi direct des travailleurs en situation de handicap	7,89
Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap	7,89

(\*) Les unités déductibles sont le résultat de la conversion en unités du montant en euro des quatre types de dépenses couvrant partiellement l'obligation. Le nombre d'unités déductibles est égal au quotient obtenu en divisant le montant des dépenses réalisées en application du premier alinéa de l'article L. 323-8 et de celles affectées à des mesures adoptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la fonction publique (art. 6 du décret n°2006-501 relatif au FIPHFP), par le traitement brut annuel minimum servi à un agent occupant à temps complet un emploi public apprécié au 31 décembre de l'année 2020 (17 375,78 €).



<u>Tableau 1.8.1.a</u>: Fonctionnaires

Existe-t-il au sein de votre collectivité des fonctionnaires autorisés à exercer une	Oui
activité à titre accessoire ?	Oui

#### Si OUI, afficher le tableau suivant :

Type d'activité exercée à titre accessoire prévu par l'article 11 du décret n°2020-69		Hommes		Femmes		Total	
du 30 janvier 2020	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	iotai
Expertise et consultation (Art.11, 1°)	0	0	0	0	0	0	0
Enseignement et formation (Art.11, 2°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité à caractère sportif ou culturel (Art.11, 3°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité agricole (Art.11, 4°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale	0	0		٥	0	0	0
ou libérale (Art.11, 5°)	٥	U	0	٥	Ů	٥	U
Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint, à son partenaire	0	0		٥	0	0	0
lié par un pacte civile de solidarité ou à son concubin (Art.11, 6°)	U	U	0	٥	٥	U	U
Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers (Art.11, 7°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès	٥	0	١ ،	اما	0	0	٥
d'une personne privée à but non lucratif (Art.11, 8°)			, v				
Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes							
d'intérêt général à caractère international ou d'un Etat étranger (Art.11, 9°)	0	0	0	0	0	0	0
a interest general a caractere international od a un etas estanger (Art.11, 5 )							
Services à la personne (Art.11, 10°)	0	0	0	0	0	0	0
Vente de biens produits personnellement par l'agent (Art.11, 11°)	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

#### $\underline{\textbf{Tableau 1.8.1.b}}: \textbf{Contractuels sur emploi permanent}$

Existe-t-il au sein de votre collectivité des contractuels autorisés à exercer une activité	Oui
à titre accessoire ?	Oui

#### Si OUI, afficher le tableau suivant :

Type d'activité exercée à titre accessoire prévu par l'article 11 du décret n°2020-69		Hommes			Femmes		Total
du 30 janvier 2020	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	iotai
Expertise et consultation (Art.11, 1°)	5	0	0	4	0	0	9
Enseignement et formation (Art.11, 2°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité à caractère sportif ou culturel (Art.11, 3°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité agricole (Art.11, 4°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale	0	0	0	٥	0	٥	0
ou libérale (Art.11, 5°)	U	U	U	٥	U	٥	U
Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint, à son partenaire	0	0	0		0	0	0
lié par un pacte civile de solidarité ou à son concubin (Art.11, 6°)	U	U	U	٥	U	٥	0
Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers (Art.11, 7°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès	0	0	0	0	0	0	0
d'une personne privée à but non lucratif (Art.11, 8°)	٥	0	0	٩	U	٩	
Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes							
d'intérêt général à caractère international ou d'un Etat étranger (Art.11, 9°)	0	0	0	0	0	0	0
u interet general a caractere international ou u un Etat etranger (Art.11, 9 )							
Services à la personne (Art.11, 10°)	0	0	0	0	0	0	0
Vente de biens produits personnellement par l'agent (Art.11, 11°)	0	0	0	0	0	0	0
Total	5	0	0	4	0	0	9

RSU 2021 16/81 IND 1.8.1

Retour au sommaire

#### TABLEAU INTRODUCTIF PARTIES B et C - RECRUTEMENT ET PARCOURS PROFESSIONNEL



1.9.0

Bilan des arrivées et départs dans l'année 2021

Champ : le tableau qui suit concerne les agents en emploi permanent dans la collectivité au 31/12/2020 et ceux arrivés en 2021.

Nombre d'agents sur emploi permanent au 31/12/2020	Nombre d'arrivées dans la collectivité en 2021	Nombre de départs de la collectivité en 2021	Nombre d'agents sur emploi permanent au 31/12/2021
Cf synthèse	Cf synthèse	Cf synthèse	Cf synthèse

Champ: les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels occupant un emploi fonctionnel, arrivés en 2021 et rémunérés au 31/12/2021.

<u>Tableau 1.9.1.a</u> : Fonctionnaires de la fonction publique territoriale arrivés sur un emploi fonctionnel en 2021

			Fo	nctionnaire	es de la fonc	tion publiq	ue territoria	ile		
	Adminis	trateurs	Atta	chés	Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Aut	tres
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :										
Directeur général des services ou directeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels administratifs :										
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels administratifs :										
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

 $\underline{\textbf{Tableau 1.9.1.b}}: \textbf{Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH) arrivés sur un emploi fonctionnel en 2021$ 

			Foncti	onnaires iss	us d'une au	tre adminis	tration (FPE	, FPH)		
	Adminis	strateurs Attachés		chés	Ingénieur	s en chef	Ingén	ieurs	Aut	res
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :										
Directeur général des services ou directeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels techniques :										
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :										
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

<u>Tableau 1.9.1.c</u>: Contractuels sur emploi permanent arrivés sur un emploi fonctionnel en 2021

	Contract emploi pe	
	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :		
Directeur général des services ou directeur	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0
Emplois fonctionnels techniques :		
Directeur général des services techniques	0	0
Directeur des services techniques	0	0
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :		
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0

Champ: le tableau qui suit concerne les fonctionnaires occupant un emploi perma	nent, arrives au c	ours de rannée 2	IUZI et remune	res au 31/12/2	021.																		
	-					Par			Fonct	ionnaires	Par	unia da dát	tachement d'a	gents		Pa	ar			-	Fonction		
	R	ecrutement dir	ect	Voie de con	cours, examen						rai	voie de dei	tachement u	igenis		Réinté agents non	gration rémunérés riode d'absence	Retours d'agents en		Temps			on complet
	Nouvel arrivant dans la collectivité		Agent déjà présent en 2020 en tant que contractuel non	Lauréat nouvel arrivant dans la collectivité	Lauréat déjà présent en 2020 en tant que contractuel permanent	Lauréat déjà présent en 2020 en tant que contractuel non	Article 38 (travailleurs handicapés)	Article 38 bis - titularisation à l'issue d'un PACTE	Intégration directe	Voie de mutation	de la FPE	de la FPH	d'autres collectivités territoriales	d'autres organismes (par ex.: FPEUE)	Transfert de compétence	retour de disponibilité	autres cas	positions particulières ayant été rémunérés pendant la période d'absence	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE			панили			7ETTICALES																	
Administrateurs				0							0									0			
Attachés Secrétaires de mairie				0							0												
Rédacteurs			0	0					0		0			0	0					0			
Adjoints administratifs FILIERE ADMINISTRATIVE				0		0		0		1	0	0	0					0 0		0		0	
FILIERE TECHNIQUE			-														, ,	, ,			3		_
Ingénieurs en chef				0		0		0		1	0	0						0		1			
Ineénieurs Techniciens				0				0			0							0 0		0			
Agents de maîtrise		0	0	0				0			0		0	0	0		) (	0		0	0	0	) (
Adjoints techniques			0	0	0	0		0		0	0	0						0	0	0		0	
Adjoints techniques des établissements d'enseignement FILIERE TECHNIQUE	0		0	0							0									0			
FILIERE CULTURELLE																							
Conservateurs du patrimoine				0 0				0		0	0							0 0	0	0		0	
Conservateurs des bibliothèques Attachés de conservation du patrimoine	- 0			0	0			0	0	0	0	0	0	0				0 0	0	0		0	
Bibliothécaires		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0		) (	0 0	0	0	0	0	) (
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique				0				0		0	0							0 0		0			
Professeurs d'enseignement artistique Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques			- 0	0						0	0							0		0			
Assistants d'enseignement artistique		0		0				0			0							0		0			
Adioints territoriaux du patrimoine FILIERE CULTURELLE		0		0						0	0												
FILIERE SPORTIVE					_	_																	
Conseillers des APS			0	0 0				0			0												
Educateurs des APS Opérateurs des APS	- 0			0							0			0				0 0					
FILIERE SPORTIVE	0		0	0	0	0		0		0	0	0	0		0		) (	0		0	0	0	
FILIERE SOCIALE												0	0	0				0 0	0	0	ol	0	
Conseillers socio-éducatifs Assistants socio-éducatifs	- 0			0		0				0	0												
Educateurs de jeunes enfants			0	0				0			0							0		0			
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux Azents soécialisés des écoles maternelles (ASEM)	- 0			0							0												
Agents sociaux	1 2		- 0	0																			
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0		) (	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE Médecins	1 0	0					1 0				0	0	0	0	1 0		) (	0 0	0	0	0	0	
Psychologues			0	0				0			0		0	0	0		) (		0	0			
Sages-femmes Cadres de santé paramédicaux	- 0			0	0	0		0	0	0	0	0	0		0		) (	0 0	0	0		0	
Puéricultrices cadres de santé			0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0		) (	0	0	0			0
Puéricultrices*		0		0		0		0	0	0	0	0			0		) (	0	0	0	0		
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0		) (	0	0	0	0	0	, ,
Infirmiers en soins généraux			0	0	0	0		0	0	0	0	0	0		0		0	0	0	0		0	
Infirmiers Aug/Scient de publiculture			0	0	0	0		0	0	0	0	0	0		0		) (	0 0	0	0		0	. 0
Auxiliaires de puériculture Auxiliaires de soins		0		0	0	0		0	0		0	0	0	0	0		) (	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0		) (	0	0	0	0	0	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE  Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	Т (										0	0		0			) (	0 0			0	0	
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs					_	_					0	_			_			0 0			-	0	
d'électroradiologie médicale hors classe Biologistes, vétérinaires, pharmaciens											0								0				
Techniciens paramédicaux		0		0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	i		0	0	0	0	0	0 0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0		) (	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE Directeur de police municipale	1 0	0		0	0	0	1 0			0	0	0	0	0	0		) (	0	0	0	0	0	
Chefs de service de police municipale		0	0	0	0	0		0	0		0	0	0	0	0		) (		0		0	0	
Agents de police municipale Gardes-champétres				0	0	0		0		0	0	0	0				) (	0 0	0	0	0	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE			0	0	0	0		0	0	0	0	0			0		) (	0	0	0	0		
Contrôleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	- 0			0		0		0	0	0	0	0						0 0	0	0		0	
Médecins, pharmaciens		0	0	0	0	0		0	0		0	0	0	0	0		) (	0		0	0	0	) (
Lieutenants			0	0			-	0		0	0							0 0		0		0	
Cadres de santé Infirmiers			0	0				0		0	0							0		0			
Sous-officiers		0	- 0	0							0												
Sapeurs et caporaux FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0		0		0				0	0	0						0 0					
FILIERE ANIMATION																							
Animateurs			0	0 0	0	0		0	0	0	0	0	0		0		) (	0 0	0	0	0	0	
Adjoints d'animation FILIERE ANIMATION	0		0							0	0							0 0					
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0		) (	0 0	5	1	4	0	0

<sup>&</sup>quot;Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 201

RSU 2021 1981 ND 1.9.2

Champ : les tableaux suivants concernent les agents contractuels sur un emploi permanent, arrivés au cours de l'année 2021 et rémunérés au 31/12/2021

<u>Tableau 1.9.3.a</u>: Recrutements de remplaçants, réintégrations et retours

			Contractuels		
	Temps	complet	Temps no	Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total
Remplaçants	0	0	0	0	0
Réintégration (agent non rémunéré pendant la période)	0	0	0	0	0
Retours (agent rémunéré pendant la période)	0	0	0	0	0

 $\underline{\textbf{Tableau 1.9.3.b}}: \textbf{Recrutements sur emploi permanent (hors remplaçants, réintégrations et retours)}$ 

		(assir	Contractuels milés aux cadres d'emp	alois)	
Cadres d'emplois		complet	Temps non		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
FILIERE ADMINISTRATIVE Administrateurs	0	0	0	0	(
Attachés	3		0	0	5
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	С
Rédacteurs	0			0	С
Adjoints administratifs  FILIERE ADMINISTRATIVE	0		0	0	1
FILIERE TECHNIQUE			0	0 į	
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	C
Ingénieurs	0		0	0	2
Techniciens	1 0		0	0	1
Agents de maîtrise  Adjoints techniques	0			0	
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	C
FILIERE TECHNIQUE	1	2	0	0	3
FILIERE CULTURELLE	1 0	0		0	
Conservateurs du patrimoine Conservateurs des bibliothèques	0			0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0			0	C
Bibliothécaires	0		0	0	С
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0			0	C
Professeurs d'enseignement artistique  Assistants de conservation du patrimoine et des hibliothèques	0		0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques Assistants d'enseignement artistique	0		0	0	
Adjoints territoriaux du patrimoine	0		0	0	C
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE		-	-1		
Conseillers des APS Educateurs des APS	0			0	0
Opérateurs des APS	0			0	0
FILIERE SPORTIVE	0			0	0
FILIERE SOCIALE					
Conseillers socio-éducatifs	0			0	0
Assistants socio-éducatifs Educateurs de jeunes enfants	0		0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0			0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0			0	0
FILIERE SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0
Médecins Médecins	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0		0	0
Sages-femmes Company of the Company	0		0	0	0
Cadres de santé paramédicaux Puéricultrices cadres de santé	0		0	0	0
Puéricultrices*	0		0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0		0	0	0
Infirmiers	0		0	0	0
Auxiliaires de puériculture  Auxiliaires de soins	0		0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0			0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE					
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0			0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE Directeur de police municipale	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0		0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0			0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0
Contrôleurs, colonels	l 0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0			0	0
Médecins, pharmaciens	0			0	0
Lieutenants Codess de conté	0			0	0
Cadres de santé Infirmiers	0			0	0
Sous-officiers	0			0	
Sapeurs et caporaux	0			0	C
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	(
FILIERE ANIMATION	1 ^		2		
Animateurs Adjoints d'animation	0			0	(
FILIERE ANIMATION	0			0	
TOTAL	4		0	0	9
IOTAL		ret n° 2014-923 du 18		U	9

<sup>\*</sup> Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

Code couleur

Agent rémunéré par la collectivité d'origine suite à son départ "temporaire" au cours de l'année 2021

Agent non rémunéré ou indemnisé par la collectivité d'origine suite à son départ "temporaire" ou définitif au cours de l'année 2021

<u>Tableau 1.9.4.a</u> - Départs des fonctionnaires sur emploi permanent au cours de l'année 2021

	Motif de départ définitif ou "temporaire"		Hom	mes			Fem	mes	
	Motif de depart definitif ou temporaire	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
	. Mise à disposition dans une autre collectivité								
	ou structure (articles 25 et 61 de la loi du 26 janvier 1984 ; ne prendre	0	0	0	0	0	0	0	0
	en compte que les mises à disposition complètes )								
	. Décharge totale de service pour exercice de mandats syndicaux (article 100)	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Congé formation indemnisé par la collectivité (max 1 an ; article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 1984)	0	0	0	0	0	0	0	0
Départs "temporaires"	Départs . Congé formation au-delà d'un an (article 57 - 6° de la loi du 26 jar		0	0	0	0	0	0	0
tem <b>p</b> ortunes	. Détachement dans une autre structure (fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière ; article 64 de la loi du 26 janvier 1984)	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Mise en disponibilité	0	0	0	0	0	0	0	0
	- de droit	0	0	0	0	0	0	0	0
	- sur demande	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Congé parental	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Mutation (changement de collectivité ; article 51 de la loi du 26 janvier 1984)	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Fin de détachement dans votre collectivité (agents originaires d'autres structures:fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière,dont le détachement dans votre collectivité s'est terminé dans l'année 2021)	0	0	0	0	0	0	1	1
	. Décharge d'emploi et de fonctions pour exercice d'un mandat syndical	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Agent pris en charge par le CNFPT ou le CDG	0	0	0	0	0	0	0	0
Départs "définitifs"	. Démission	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Départ à la retraite	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Licenciement	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Décès	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Transfert de compétence	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Rupture conventionnelle	0	0	1	1	0	0	0	0
	. Congé spécial	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Autres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	0	0	1	1	0	0	1	1
	Départs Fonctionnaires (correspond au 3 du shéma de calcul de la variation des effectifs)	0	0	1	1	0	0	1	1

<u>Tableau 1.9.4.b</u> - Départs des contractuels sur emploi permanent au cours de l'année 2021

	en compte que les mises à disposition complètes - ne concerne que . Congé formation rémunéré par la collectivité (max 1 an ; article 5 de la loi du 26 janvieur 1984) . Congé formation au-delà d'un an . Congé parental . Congé parental . Congé sans traitement (convenances personnelles, suivi de conjourne de la loi du 26 janvieur 1984) . Démission . Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année 2021) . Dénission dont fin de contrat d'agent remplaçant article 3-1 (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année 2021) . Départ à la retraite . Licenciement . Décès . Transfert de compétence . Agent contractuel nommé staglaire au sein de la collectivité au code l'année		Hom	mes			Fem	mes	
	Moth de depart dennith od temporane	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
	. Mise à disposition dans une autre collectivité								
	ou structure (articles 25 et 61 de la loi du 26 janvier 1984 ; ne prendre	0	0	0	0	0	0	0	0
	en compte que les mises à disposition complètes - ne concerne que les								
Départs	aires"  Congé formation au-delà d'un an		0	0	0	0	0	0	0
temporanes			0	0	0	0	0	-	0
	. Congé parental	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Congés sans traitement (convenances personnelles, suivi de conjoint)	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Démission	1	1	0	2	0	0	1	1
	. Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année 2021)		1	0	1	0	0	0	0
	dont fin de contrat d'agent remplaçant article 3-1 (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année 2021)	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Départ à la retraite	0	0	0	0	0	0	0	0
Dánarta "dáfinitifa"	. Licenciement	1	0	0	1	0	0	0	0
Departs definities	. Décès	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Transfert de compétence	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Rupture conventionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Autres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0



### Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et catégorie hiérarchique

Une procédure de rupture conventionnelle a-t-elle été initiée au cours de l'année 2021 au	0
sein de votre collectivité ?	Oui

#### Tableau 1.9.4.1.a: Fonctionnaires

		Hommes			Total			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	
Nombre de procédures initiées par un agent, en 2021	0	0	1	0	0	0	1	
Nombre de procédures initiées par l'autorité territoriale, en 2021	0	0	0	0	0	0	0	
Total	0	0	1	0	0	0	1	

#### <u>Tableau 1.9.4.1.b</u>: Contractuels sur emploi permanent

	Hommes		Femmes			Total	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre de procédures initiées par un agent, en 2021	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de procédures initiées par l'autorité territoriale, en 2021	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0



## Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2021, par sexe et par catégorie hiérarchique

Une convention de rupture conventionnelle a-t-elle été signée au cours de l'année 2021	0
au sein de votre collectivité ?	Oui

#### Tableau 1.9.4.2.a: Fonctionnaires

	Hommes		Femmes			Total	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre de conventions de rupture conventionnelles signées en 2021	0	0	1	0	0	0	1

#### <u>Tableau 1.9.4.2.b</u>: Contractuels sur emploi permanent

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre de conventions de rupture conventionnelles signées en 2021	0	0	0	0	0	0	0

22/81 RSU 2021 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 Champ: le tableau qui suit concerne les fonctionnaires, ayant fait l'objet d'une décision, au cours de l'année 2021.

	Hommes	Femmes
Agents stagiaires titularisés à l'issue de leur stage	0	0
Prolongation de stage	0	0
Titularisations prononcées en application de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (travailleurs en situation de handicap)	0	0
Refus de titularisation	0	0
Nouveaux arrivants directement nommés stagiaires dans l'année 2021	0	0
Agents contractuels permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2021	0	0
Agents contractuels non permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2021	0	0

#### Parcours pro 1.9.6.1 Avancements et promotion interne dans l'année 2021

#### Tableau 1.9.6.1.a : Avancements

iombre de fonctionnaires ayant connu au cours de l'année 2021 un :	Hommes	Femmes
. avancement d'échelon :	16	5
- ayant atteint l'indice sommital de leur grade	1	0
- n'ayant pas atteint l'indice sommital de leur grade	15	5
. avancement de grade :	3	0
- au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis	2	
de l'expérience professionnelle des agents	3	0
- au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi après une sélection par voie d'examen professionnel	0	0
- par sélection opérée exclusivement par voie de concours professionnel	0	0

#### <u>Tableau 1.9.6.1.b</u>: Promotion interne

Nombre de fonctionnaires ayant été inscrits sur liste d'aptitude :		Femmes
. Promotion interne sans examen professionnel :	1	0
- dont nombre d'agents n'ayant pas été nommés dans la collectivité	0	0
. Promotion interne suite à un examen professionnel :	0	1
- dont nombre d'agents n'ayant pas été nommés dans la collectivité	0	0
- Réussite à un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité :	0	0
- dont nombre d'agents n'ayant pas été nommés dans la collectivité	0	0
Total	1	1

#### 1.9.0.2 Avancements de grade dans l'année 2021 par filière et catégorie hiérarchique

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires ayant connu un avancement de grade, au cours de l'année 2021 et rémunérés au 31/12/2021.

	Suite à l'avancement de grade							
	CATEGO	ORIE A	CATEG	ORIE B	CATEGORIE C			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
Filières	1.9.6.2(1)	1.9.6.2(2)	1.9.6.2(3)	1.9.6.2(4)	1.9.6.2(5)	1.9.6.2(6)		
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	1	0		
FILIERE TECHNIQUE	1	0	0	0	1	0		
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0		
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0		
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0		
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0		
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0		
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0		
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0		
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0		
TOTAL	1	0	0	0	2	0		



## bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2021

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contratuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle au cours de l'année 2021

Fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent						
Hommes Femmes						
Catégorie A	0	0				
Catégorie B	0	0				
Catégorie C	0	0				

25/81 RSU 2021 IND 1.9.7



## **1.9.8** Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe

**d'emplois, sexe**Remarque : Seuls le CNFPT et les CDG doivent renseigner cet indicateur

CADRE D'EMPLOIS	Concours Hommes Femmes		Examen pro		Total
EILIEDE ADMINICTDATIVE	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
FILIERE ADMINISTRATIVE Administrateurs	0	0	0	0	
Attachés	0	0	0	0	
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	
Rédacteurs	0	0	0	0	
Adjoints administratifs	0	0	0	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	
FILIERE TECHNIQUE					
ngénieurs en chef	0	0	0	0	
ngénieurs	0	0	0	0	
Fechniciens Fechniciens	0	0	0	0	
Agents de maîtrise	0	0	0	0	
Adjoints techniques	0	0	0	0	
djoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	
FILIERE CULTURELLE		-1	-1	-	
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	
onservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	
ttachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	
ibliothécaires	0	0	0	0	
virecteurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	
rofesseurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	
ssistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	
ssistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	
djoints territoriaux du patrimoine  FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	U	
onseillers des APS	0	0	0	0	
ducateurs des APS	0	0	0	0	
Opérateurs des APS	0	0	0	0	
ILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	
FILIERE SOCIALE	-1	- 1	- 1		
onseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	
ssistants socio-éducatifs	0	0	0	0	
ducateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	
Noniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	
gents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	
gents sociaux	0	0	0	0	
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	
FILIERE MEDICO-SOCIALE			· ·		
Médecins	0	0	0	0	
Psychologues	0	0	0	0	
ages-femmes	0	0	0	0	
adres de santé paramédicaux	0	0	0	0	
uéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	
uéricultrices*	0	0	0	0	
adres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	o	0	0	О	
nfirmiers en soins généraux	0	0	0	0	
nfirmiers	0	0	0	0	
uxiliaires de puériculture	0	0	0	0	
uxiliaires de soins  FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	
	0	U	U	U	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE					
lasseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	
édicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs					
'électroradiologie médicale	0	0	0	0	
iologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	
echniciens paramédicaux	0	0	0	0	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	- 0	0	3	
virecteur de police municipale	0	0	0	0	
hefs de service de police municipale	0	0	0	0	
gents de police municipale	0	0	0	0	
ardes-champêtres	0	0	0	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	
FILIERE INCENDIE ET SECOURS					
ontrôleurs, colonels	0	0	0	0	
apitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	
1édecins, pharmaciens	0	0	0	0	
eutenants	0	0	0	0	
adres de santé	0	0	0	0	
nfirmiers	0	0	0	0	
ous-officiers	0	0	0	0	
apeurs et caporaux	0	0	0	0	
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	
FILIERE ANIMATION					
nimateurs	0	0	0	0	
djoints d'animation	0	0	0	0	
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	
OTAL	0	0	0	0	

<sup>\*</sup> Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

RSU 2021

#### Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités Parcours pro 1.9.9 dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie

Non

Au cours de l'année 2021, votre collectivité comptait-elle des fonctionnaires
bénéficiaires d'un détachement dans un cadre d'emplois de niveau supérieur
ou de catégorie supérieure ?

#### Si OUI, afficher le tableau suivant :

	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	0	0	0
Catégorie B	0	0	0
Catégorie C	0	0	0
Total	0	0	0



#### agents

Votre collectivité accorde-t-elle des journées de congés supplémentaires à l'ensemble de ses agents au-delà du nombre de jours de congés légal (exemples : journées liées aux traditions locales, journée du maire, ponts, etc.) hors droits acquis et jours de fractionnement ?	Non
Nombre de jours accordés à l'ensemble des agents (Exemple: 2 ponts = 2 jours)	0

 $Champ: les \ tableaux \ qui \ suivent \ concernent \ les \ fonctionnaires \ présents \ dans \ les \ effectifs \ au \ 31 \ décembre \ 2021.$ 

Tableau 2.1.1.1.: Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

			Nombre de fo (titulaires et	onctionnaires stagiaires) *	Nombre de journe jours cale		Nombre d	"arrêts**
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		Pour maladie ordinaire	16	5	509,0	412,0	45	23
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	0	0	0,0	0,0	0	0
		Pour accidents du travail imputables au trajet	2	0	236,0	0,0	2	0
Médical		Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0	0	0,0	0,0	0	0
	Non-compressible	Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	2	0	255,0	0,0	2	0
		Pour congé de maladie de longue durée	1	0	365,0	0,0	1	0
		Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0	0	0,0	0,0	0	0
		Pour maternité ou adoption	0	0	0,0	0,0	0	0
Autre		Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en wue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	0,0	0,0	0	0
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	2	1	346,0	174,0	2	1
		Total	23	6	1 711,0	586,0	52	24

<u>Tableau 2.1.1.2.</u>: Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année par motif et par âge

							Nombre de foncti	onnaires absents au	moins un jour dans	'année 2021*			
			Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus
		Pour maladie ordinaire	0	0	0	1	3	0	7	3	2	5	0
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0
Médical		Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Non-compressible	Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0
		Pour congé de maladie de longue durée	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
		Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Pour maternité ou adoption	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre		Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, pariage, décès, concours, fonctions électives, pompier volontaire,) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0
		Total	0	0	0	1	4	1	12	3	3	5	0

<sup>\*</sup> si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois

Tableau	Tableau 2.1.1.3.: Nombre de journées d'absence des fonctionnaires par motif et par âge														
			Nombre de journées d'absence des fonctionnaires dans l'année 2021												
			Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus		
		Pour maladie ordinaire	0	0	0	18	64	0	294	96	29	420	0		
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0	0	215	0	21	0	0	0	0		
Médical		Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Non-compressible	Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0	0	0	0	0	0	27	0	228	0	0		
		Pour congé de maladie de longue durée	0	0	0	0	0	365	0	0	0	0	0		
		Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		

<sup>\*</sup> Si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.
\*\* Si un arrêt est prolongé, ne le compter qu'une seule fois. Ne comptabiliser que les arrêts ayant donné lieu à une absence. Les congés pour couches pathologiuses and à inclure :
- en congé maternité pour les fonctionnaires;

Tableau 2.1.2.1 : Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année, nombre d'arrêts et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

				contractuels permanent *	Nombre de jour	nées d'absence	Nombre d	'arrêts**
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		Pour congé maladie	0	0	0,0	0,0	0	0
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	1	0	5,0	0,0	1	0
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0,0	0,0	0	0
Médical		Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0	0	0,0	0,0	0	0
	Non-compressible	Pour congé de grave maladie	0	0	0,0	0,0	0	0
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0	0	0,0	0,0	0	0
		Pour maternité ou adoption	0	0	0,0	0,0	0	0
Autres	aisons	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	0,0	0,0	0	0
Autes	aisons	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Deuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	0	0	0,0	0,0	0	0
		Total	1	0	5,0	0,0	1	0

Tableau 2.1.2.2.: Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année par motif et par âge

						Nombre de	contractuels sur	emploi permaner	nt absents au mo	ins un iour dans	l'année 2021		
			Moins de 20 ans	Moins de 25 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus
		Pour congé maladie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médical		Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Pour congé de grave maladie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Pour maternité ou adoption (1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres r		Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Total	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0

<sup>\*</sup> si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

Tableau 2.1.2	Nombre de	Nombre de Journées à absence des contractuers sur empioi permanent par mour et par age											
						Nombre de	journées d'abse	nce des contracti	uels sur emploi p	ermanent dans l'	année 2021		
			Moins de 20 ans	Moins de 25 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus
		Pour congé maladie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Médical		Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Non-compressible	Pour congé de grave maladie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Pour maternité ou adoption (1)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	raisons	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Deuvres Sociales, réserviste, nompier volontaire,) ou	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Total	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

<sup>\*</sup> Si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

\*\* Si un arrêt est prolongé, ne le compter qu'une seule fois. Ne comptabiliser que les arrêts ayant donné lieu à une absence.
Les congés pour couches pathologiques sont à inclure :

- en congé maladie pour les contractuels.

Tableau 2.1.3.1. Nombre de contractuels sur emploi non permanent absents au moins un jour dans l'année, nombre d'arrêts et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

			Nombre de sur emploi no	contractuels n permanent *	Nombre de jour	nées d'absence	Nombre o	i'arrêts**
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		Pour congé maladie	0	0	0,0	0,0	0	0
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	0	0	0,0	0,0	0	0
Médical		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0,0	0,0	0	0
Wedical		Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0	0	0,0	0,0	0	0
	Non-compressible	Pour congé de grave maladie	0	0	0,0	0,0	0	0
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0	0	0,0	0,0	0	0
		Pour maternité ou adoption	0	0	0,0	0,0	0	0
Au	tres raisons	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	0,0	0,0	0	0
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,) ou formation particulière (ex: BAFA), hors motif syndical ou de représentation	0	0	0,0	0,0	0	0
·		Total	0	0	0	0	0	0

ent absents au moins un jour dans l'année par motif et par âg

Tableau 2.1	.3.2. : Nombre de cont	ractuels sur emploi non permanent absents au moins u	n Jour dans l'a	innee par mot	tif et par age								
						Nombre de cont	ractuels sur emp	loi non permane	nt absents au m	oins un jour dans	s l'année 2021		
			Moins de 20 ans	Moins de 25 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans e
		Pour congé maladie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Médical		Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à	۱ ،	۱ ،	0		0	۱ ،	0	0	0	۱ ،	
	Non-compressible	caractère professionnel	U	Ū	Ü		U	U	Ü	Ü	Ü	U	
	Non-compressione	Pour congé de grave maladie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Pour maternité ou adoption	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Au	tres raisons	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,] ou formation particulière (ex: BAFA), hors motif syndical ou de représentation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
•	•	Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

<sup>\*</sup> si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

<u>Tableau 2.1.3.3. : Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi permanent par motif et par âge</u>

					Nombre	de journées d'a	bsence des cont	ractuels sur emp	oi non permane	nt dans l'année	2021		
			Moins de 20 ans	Moins de 25 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus
		Pour congé maladie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Médical	Non-compressible	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Non-compressible	Pour congé de grave maladie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Pour maternité ou adoption	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Au	utres raisons	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours enca de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,] ou formation particulière (ex: BAFA), hors motif syndical ou de représentation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Total	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Total

\* Si un agent a été obsent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

\* Si un arrêt est prolongé, ne le compter qu'une seule fois. Ne comptabiliser que les arrêts ayant donné lieu à une absence.
Les congés pour couches pathologiques sont à inclure :

- en congé maladie pour les contractuels.



# Congés de paternité et d'accueil2.1.4 fonctionnaires et contractuels sur par catégorie hiérarchique

Champ: le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un congé pater

	Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre des congés de paternité et d'accueil de l'enfant
Catégorie A		0,0
Catégorie B		0,0
Catégorie C	(	0,0

## Prganisation du travail

# 2.1.5 Congés de présence parentale c contractuels sur emploi permane

Champ: le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un congé pater

		Nombre d'agents
Catégorie A	Hommes	0
Categorie A	Femmes	0
Catégorie B	Hommes	0
categorie b	Femmes	0
Catégorie C	Hommes	0
Categorie	Femmes	0



#### Congés de solidarité familiale de 2.1.6 contractuels sur emploi permaner par sexe et par catégorie hiérarche

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent ayant bénéficié d'un congé de

		Nombre d'agents
Catégorie A	Hommes	0
	Femmes	0
Catégorie B	Hommes	0
	Femmes	0
Catégorie C	Hommes	0
Categorie	Femmes	0

#### <u>Tableau 2.1.7.1.</u> - Départ en congé

Y a-t-il eu des hommes qui sont partis en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année 2021 dans votre collectivité ?		
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé <u>sans entretien</u> ?	(Vide)	
Y a-t-il eu des <b>femmes</b> qui sont parties en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année 2021 dans votre collectivité ?	Non	
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé <u>sans entretien</u> ?	(Vide)	

#### Tableau 2.1.7.2. - Retour de congé

Y a-t-il eu des hommes qui sont revenus au cours de l'année 2021 d'un congé de 6 mois ou plus dans votre collectivité ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu un retour de congé <u>sans entretien</u> ?	Non
Y a-t-il eu des <b>femme</b> s qui sont revenues au cours de l'année 2021 d'un congé de 6 mois ou plus dans votre collectivité ?	Non

#### <u>Tableau 2.1.8.1.</u> - Fonctionnaires

	Catégorie	Nombre de jours de carence prélevés	Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence
	Α	1	170	3	1	7
Hommes	В	0	0	0	0	0
	C	6	515	22	6	38
	Α	1	188	2	1	8
Femmes	В	0	0	0	0	0
	С	2	180	4	2	15

#### <u>Tableau 2.1.8.2</u>. - Contractuels occupant un emploi permanent

	Catégorie	Nombre de jours de carence prélevés	Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence		Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence
	Α	0	0	1	0	0
Hommes	В	0	0	0	0	0
	С	0	0	0	0	0
	Α	0	0	0	0	0
Femmes	В	0	0	0	0	0
	С	0	0	0	0	0

#### $\underline{\textbf{Tableau 2.1.8.3.}} \textbf{ - Contractuels occupant un emploi non permanent}$

	Catégorie	Nombre de jours de carence prélevés	Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	auxqueis a ete	Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence
	Α	0	0	0	0	0
Hommes	В	0	0	0	0	0
	С	0	0	0	0	0
Femmes	A	0	0	0	0	0
	В	0	0	0	0	0

Avez-vous mis en place des procédures administratives de contrôle des arrêts maladies ?	Oui
Avez-vous mis en place des procédures médicales de contrôle des arrêts maladies ?	Non



# Congés de proche aidant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique

Retour au sommaire

Champ: le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent ayant bénéficié d'un congé de proche aidant au cours de l'année

		Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de proche aidant
Catégorie A	Hommes	0	0,0
Categorie A	Femmes	0	0,0
Catégorie B	Hommes	0	0,0
Categorie B	Femmes	0	0,0
Catégorie C	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0

RSU 2021 36/81 IND 2.2.0



### 2.2.1 Modalités d'organisation du temps de travail

Champ : le tableau qui suit concerne les agents occupant un emploi permanent à temps complet (qu'ils travaillent à temps plein

Avez-vous, parmi vos agents sur emploi permanent à temps complet, des agents concernés par des cycles de travail délibérés avant le ler janvier 2002 ?

### Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur en					
	permanent à temps complet concernés au 31 déc					
	2021					
	Hommes	Total				
Agents sur cycle hebdomadaire	46	30	76			
Cycle mensuel	0	0	0			
Cycle saisonnier	0	0	0			
Cycle annuel	0	0	0			
Autre cycle	0	0	0			
Forfait	0	0	0			
Total tous types de cycles	46	30	76			
dont cycles de travail délibérés avant le 1er janvier 2002	0	0	0			
Rappel : nombre total d'agents			76			
concernés			76			

Prganisation du travail

2.2.3 Compte épargne-temps

Champ : le tableau qui suit concerne les agents sur emploi permanent, présents dans la collectivité locale au 31/12/2021.

2.2.3.1 Nombre d'agents ayant un compte épargne temps (CET)	Nombre d'agents épargne temps (CE		dont nombre d'ag un compte épargi 20	ne temps (CET) en	dont nombre d'agg des jours sur leur temps (CET	compte épargne	Nombre total d'agents ayant un compte épargne temps (CET) au 31/12/2021	dont nombre d'agents ayant ouvert un compte épargne temps (CET) en 2021
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total	Total
Catégorie A	10	12	1	0	10	11	22	1
Catégorie B	1	0	0	0	1	0	1	0
Catégorie C	16	3	7	0	15	15 3		7
Toutes catégories	27	15	8	0	26	14	42	8

Champ: le tableau qui suit concerne les agents sur emploi permanent, présents dans la collectivité locale au 31/12/2021.

2.2.3.2 Nombre de jours accumulés	Nombre de jour 31/12,		dont nombre de jo de l'ann		Nombre de jours accumulés au 31/12/2021	dont nombre de jours versés au titre de l'année 2021	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total	Total	
Catégorie A	279	261	65	0	540	65	
Catégorie B	25	0	17	0	25	17	
Catégorie C	218	96	48	10	314	58	
Toutes catégories	522	357	130	10	878	140	

Champ : le tableau qui suit concerne tous les agents sur emploi permanent passés par la collectivité locale même s'ils n'y sont plus au 31/12/2021.

2.2.3.3 Nombre de jours utilisés par type de consommation (cf. décret n° 2010-531 du 20 mai 2010)	Nombre de jours u de congés		Nombre de jours i	ndemnisés en 2021	Nombre de jours   titre de la Ra		Nombre de jours donnés au bénéfice d'un agent public en 2021		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	4	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie C	13	0	0	0	0	0	0	0	
Toutes catégories	17	0	0	0	0	0	0	0	

<sup>\*</sup> Régime de retraite additionnel dans la fonction publique (Rafp).

37/81 RSU 2021 IND 2.2.1 et 2.2.3 Tablicus 3.3.1. Pondiomaires occupant un emaliar à temps complet

Aver unes parent los pereits funcionaires cocupant un emaliarà temps complet, des pereits lits à des sufficients.

qui indutent une diminution du temps de travail ?			,			Non										
Si CCI, afficher et complèter le Salinau survant :																
CACHE STAMPLON		er tisuliters			Tomali			weekend	-			risten	de las de partie	dites	de l'	e dus repos eur au mari année
PARTI ADMINISTRATOR	Remark.	lemmes	Hammen	Pamman	Hammer	lemmes	Hanne	femous	Summer	Pennes	Rennen.	Pennes	Parentes	Janmes	Femne	Januar
PERKLADARECKATAL	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Make Make		4	4	- 4							-			4		
Smarkin de mairie	۰	۰	۰	- 0	۰	۰	٠					۰	۰	۰	۰	
Specificione, de majorier		۰	۰		,	,			ľ	ľ				۰		-
Minimum selection with			۰						-					۰		-
THERE ADMINISTRATING	·				,	,	-	-			-	-	-		-	_
FLERE TICKNOSE				- 2	- 2	- 2	- 2	_	-	-	_					-
PLAN TICHOUS	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indicate States			٠		- 0	A	- 4	- 1	-	-	- 1	- ^				
Selection .				- 4	,	,	- 1	-			-					
James de maliritar								-			-				-	
Advise technique		۰	۰	- 0				-			-			۰		-
Mjelnis indelejum die Maliframmets d'enseignement																
FLERE TORNIQUE																-
PLANE CATURGUE	•			•			•	•			•	•	•			
Comercularum dia palnimaine																- 0
Communitors din Initial orbitours																
Starbis de sensenuelles du sub-lessine																
Eliterature																- 0
Common diffabilissment d'envignement artistique																-
Professors Constanement artisticus																
desiriants de comercation de patrimone et des labitationes.																
Sociales Consequences artistical																
Adjustes bereitungs du autrimation	٥	0	0	0	٥	٥	0	•	ľ	ľ	•	٥	٥	0		
PLANT INCH IN																

| Section | Sect

Tablicia 2.3.3.1. (NewDistriction of the Control of

| March | Marc

Tables 1992 : Posterback and revenued assessment

beer void, panel on agents undeathed couped unemplier permanent, des agents bei à des cufficies qui indiated une
demociane du lenges de travel ?

Non

\*Completition in purious branches also writer all regulated as debut of "\$2.000 de 20 mile 200 mile 2000 mile of southern all regulate de all states of "\$200 000 de 20 mile 200 mile 2



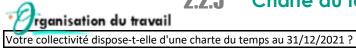


# Nombre de jours donnés dans le cadre du dispositif de don de jours par type de

Type de jours	Nombre de jours
Jours d'aménagement et de	
réduction du temps de travail	0
Jours de congés annuels	0
Jours épargnés sur un compte	
épargne-temps	0
TOTAL	0

39/81 IND 2.2.4

# 2.2.5 Charte du temps



Non

### Si **OUI**, afficher et renseigner le tableau suivant :

Champ: le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, présents au cours de l'année 2021

	Fonctionnaires						ontractuels sur emploi permanent					
	Temps complets		Temps non complets  Nombre d'heures Nombre d'heures			Temps complets		Temps nor		Nombre d'heures		
Cadres d'emplois Filières	Nombre d'heures réalisées et rému		Nombre complémentai rémunéré	res réalisées et	Nombre supplémentaii rémunéré	es réalisées et	Nombre supplémentair rémunéré	es réalisées et	Nombre o complémentair rémunérée	es réalisées et	Nombre supplémentair rémunérée	es réalisées et
ADMINISTRATEURS	Hommes 0,00	Femmes 0,00	Hommes 0,00	Femmes 0,00	Hommes 0,00	Femmes 0,00	Hommes 0,00	Femmes 0,00	Hommes 0,00	Femmes 0,00	Hommes 0,00	Femmes 0,00
ATTACHES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SECRETAIRES DE MAIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEURS	0,00	79,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE	10,00	79,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEURS EN CHEF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIENS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AGENTS DE MAITRISE  ADJOINTS TECHNIQUES	34,00 809,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00	0,00
FILIERE TECHNIQUE	843,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BIBLIOTHECAIRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE  ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMONIE ET DES RIPLIOTHECUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES  ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERS DES APS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EDUCATEURS DES APS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPERATEURS DES APS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS  EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MONITEURS DE JEUNES EN FAINTS  MONITEURS-EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00	0,00	0.00	0,00
ASSISTANTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AGENTS SOCIAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MEDECINS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PSYCHOLOGUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SAGES-FEMMES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX PUERICULTRICES CADRES DE SANTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PUERICULTRICES *	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CADRES DE SANTE INFIRMIERS, REEDUCATEURS ET ASSISTANTS MEDICO-TECHNIQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INFIRMIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AUXILIAIRES DE SOINS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0,00	0,00	0,00					0.00				
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATENS DELECTRORADIOLOGIE MEDICALE BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS	0,00	0 0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00	0,00	0,00	0 0,00 0,00	0,00	0,00	0,00 0,00 0,00
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES PEDICURES-PODOL OQUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS TECHNICIENS PARAMEDICALX	0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 00,0 00,0	0 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATENS DELECTRORADIOLOGIE MEDICALE BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS	0,00	0 0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00	0,00	0,00	0 0,00 0,00	0,00	0,00	0,00 0,00 0,00
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES PEDICURES-PODOL OQUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS TECHNICIENS PARAMEDICAUX RIJERE MEDICO-TECHNIQUE	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0 0,00 0,00 0,00	0 00,0 00,0 00,0	0 0,00 0,00 0,00	0 0,00 0,00 0,00	0 0,00 0,00 0,00	0 0,00 0,00 0,00	0 0,00 0,00 0,00	0 0,00 0,00 0,00	0 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS TECHNICIENS PARAMEDICAUX RIJERE MEDICO-TECHNIQUE DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	0,00 0,00 0,00 0,00	0 0,00 0,00 0,00 0,00	0 0,00 0,00 0,00 0,00	0 0,00 0,00 0,00 0,00	0 0,00 0,00 0,00 0,00	0 0,00 0,00 0,00 0,00	0 0,00 0,00 0,00 0,00	0 0,00 0,00 0,00 0,00	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0 0,00 0,00 0,00 0,00	0 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS DELECTRORADIOLOGIE MEDICALE BIOLOGISTES, VETERINARES, PHARMACIENS TECHNICIENS PARAMEDICAUX HUBER MEDICO-TECHNIQUE DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS TECHNICIENS PARAMEDICAUX FILLER MEDICO-TECHNIQUE DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE GARDES-CHAMPÈTRES FILLER POLICE MUNICIPALE GARDES-CHAMPÈTRES FILLER POLICE MUNICIPALE	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATERIS DELECTRORADIOLOGIE MEDICALE BIOLOGISTES, VETENINARES, PHARMACIENS TECHNICIENS PARAMEDICALIX FILIERE MEDICO-TECHNIQUE  DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE CHESTS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE AGENTS DE POLICE MUNICIPALE GARDES-CHAMPÈTRES FILIERE POLICE MUNICIPALE CONTRÔLEURS, COLONELS	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES PEDICURES-PODOLOUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEN DELECTRORADIOLOGIE MEDICALE BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS TECHNICIENS PARAMEDICALIX FILIERE MEDICO-TECHNIQUE  DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE AGENTS DE POLICE MUNICIPALE GARDES-CHAMPÈTRES FILIERE POLICE MUNICIPALE CONTRÔLEURS, COLONELS CAPITAINES, COMMANIDANTS, LIEUTENANTS-COLONELS	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATERIS DELECTRORADIOLOGIE MEDICALE BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS TECHNICIENS PARAMEDICAUX FILIERE MEDICO-TECHNIQUE DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE CHES DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE GARDES-CHAMPÈTRES FILIERE POLICE MUNICIPALE CONTRÔLEURS, COLORELS CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLORELS MÉDECINS, PHARMACIENS	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES PEDICURES-PODOLOUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS DELECTRORADIOLOGIE MEDICALE BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS TECHNICIENS PARAMEDICAUX FILIERE MEDICO-TECHNIQUE DIBECTEUR DE POLICE MUNICIPALE CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE GARDES-CHAMPÈTRES FILIERE POLICE MUNICIPALE CONTRÔLEURS, COLONELS CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLONELS MÉDECINS, PHARMACIENS LIEUTENANTS	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATERIS DELECTRORADIOLOGIE MEDICALE BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS TECHNICIENS PARAMEDICAUX FILIERE MEDICO-TECHNIQUE DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE CHES DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE GARDES-CHAMPÈTRES FILIERE POLICE MUNICIPALE CONTRÔLEURS, COLORELS CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLORELS MÉDECINS, PHARMACIENS	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDIGALE BIOLOGISTES, VETERINARES, PHARMACIENS TECHNICIENS PARAMEDICAUX FILIERE MEDICO-TECHNIQUE  ORECTEUR DE POLICE MUNICIPALE CHES DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE GARDES-CHAMPÈTRES FILIERE POUCE MUNICIPALE CONTRÔLEURS, COLONELS CONTRÔLEURS, COLONELS CONTRÔLEURS, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLONELS MÉDECINS, PHARMACIENS LIEUTENANTS ULEUTENANTS INFRIMIERS D'ENCADREMENT	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES PEDICURES-PODOLOUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE BIOLOGISTES, VETERINARES, HARMACIENS TECHNICIENS PARAMEDICAUX FILIERE MODICO-TECHNIQUE  DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE AGENTS DE POLICE MUNICIPALE GARDES-CHAMPÉTRES HUBBER POLICE MUNICIPALE CONTRÔLEURS, COLONELS CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLONELS MÉDECINS, PHARMACIENS LIEUTENANTS LIEUTENA	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS TECHNICIENS PRARMEDICAUX HUBER MEDICO-TECHNIQUE  DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE GARDES-CHAMPÈTRES HUBER PROLICE MUNICIPALE CONTRÔLEURS, COLONELS CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLONELS MÉDECINS, PHARMACIENS LIEUTENANTS INFRMIERS D'ENCADREMENT INFRMIERS SOUS-OFFICIERS	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES PEDICURES-PODOLOUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEDOS DELECTRORADIOLOGIE MEDICALE BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS TECHNICIENS PARAMEDICALIX FILIER MEDICO-TECHNIQUE DIBECTEUR DE POLICE MUNICIPALE CHEPS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE GARDES-CHAMPETRES FILIER POLICE MUNICIPALE CONTRÔLEURS, COLONELS CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLONELS MÉDECINS, PHARMACIENS LIEUTENANTS INFRMIERS D'ENCADREMENT INFRMIERS D'ENCADREMENT INFRMIERS SOUS-OFFICIERS SAPEURS ET CAPORALIX	0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,00 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,00 0,00 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000	0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 0	0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 0	0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATERS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS TECHNICIENS PARAMEDICAUX FILIER MEDICO-TECHNIQUE DIBECTEUR DE POLICE MUNICIPALE CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE GARDES-CHAMPETRES FILIER POLICE MUNICIPALE CONTRÔLEURS, COLONELS CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLONELS MÉDECINS, PHARMACIENS LIEUTENANTS INFRIMIERS D'ENCADREMENT INFRIMIERS D'ENCADREMENT INFRIMIERS D'ENCADREMENT INFRIMIERS D'ENCADREMENT INFRIMIERS SOUS-OFFICIERS SAPEURS ET CAPORAUX FILIERE INCENDIE ET SECOURS	00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,00 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS TECHNICIENS PARAMEDICAUX PULEE MEDICO-TECHNIQUE  DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE GARDES CHAMPÈTRES  HUEBER POLICE MUNICIPALE CONTRÔLEURS, COLONELS CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLONELS MÉDICINS, PHARMACIENS USEUTENANTS INFIRMIERS D'ENCADREMENT INFIRMIERS D'ENCADREMENT INFIRMIERS D'ENCADREMENT INFIRMIERS SOUS-OFICIERS SOUS-OFICIERS ANUMATEURS HUEBE MUNICIPALE  FILERE MUNICIPALE  RUEBER BOLOCURES ANUMATEURS SOUS-OFICIERS ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEURS  ANUMATEUR	0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 0	0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00

<sup>\*</sup> Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014

RSU 2021 41/81 1ND 2.2.8



# 2.3.1 Informations relatives au temps partiel prévu par l'article 60 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

		Hommes	Femmes	Total
2.3.1.1	Nombre de demandes présentées	0	0	0
2.3.1.2	Nombre de demandes acceptées	0	0	0
2.3.1.3	Nombre de premières demandes satisfaites	0	0	0
2.3.1.4	Nombre de modifications de quotités	0	0	0
2.3.1.5	Nombre de retours au temps plein	0	0	0

- 2.3.1.1 il s'agit du nombre de demandes présentées et non du nombre d'agents ayant présenté des demandes au cours de l'année. (Un
- 2.3.1.2 il s'agit du nombre de demandes acceptées et non du nombre d'agents ayant présenté des demandes au cours de l'année. (Un
- 2.3.1.4 il s'agit du nombre de modifications présentées par des agents occupant un emploi permanent à temps complet et exerçant leurs
- 2.3.1.5 il s'agit du nombre d'agents occupant un emploi à temps complet et exerçant leurs fonctions à temps partiel choisi qui ne renouvellent pas leur demande de travail à temps partiel.

				ICTIONNAIRES o					Total	and .
	TEMPS	5 PLEIN	Tout type de TEMPS PARTIEL (sauf thérapeutique)						Tot	lai
	10	0%	Moins	de 80%	de 80% à m	oins de 90%	90% 6	et plus		
	Hommes 2.3.2(1)	Femmes 2.3.2(2)	Hommes 2.3.2(3)	Femmes 2.3.2(4)	Hommes 2.3.2(5)	Femmes 2.3.2(6)	Hommes 2.3.2(7)	Femmes 2.3.2(8)	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE		0					0		1	0
Administrateurs Attachés	4	4	0		0		0		4	6
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	1	0		0		0		0	1
Adjoints administratifs FILIERE ADMINISTRATIVE	7	9	0	0	0	3	0		2	5 12
FILIERE TECHNIQUE	,	3	0	V	0	3	0	, o	,	12
Ingénieurs en chef	1	0	0	0	0		0		1	1
Ingénieurs	3	3	0		0		0		3	3
Techniciens Agents de maîtrise	10	0	0		0		0		1 10	0
Adjoints techniques	17	0	0		0		0		17	0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0		0		0		0	0
FILIERE TECHNIQUE	32	3	0	0	0	0	0	1	32	4
FILIERE CULTURELLE Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs du patrinionie Conservateurs des bibliothèques	0		0		0		0		0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0		0		0		0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0		0		0		0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0		0		0		0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0		0		0		0		0	0
FILIERE CULTURELLE FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0		0		0		0	0
Opérateurs des APS	0		0		0		0		0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0		0		0		0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0		0		0		0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0		0		0		0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) Agents sociaux	0	0	0		0		0		0	0
FILIERE SOCIALE	0		0		0		0		0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE								1		
Médecins Bushalaguas	0	0	0		0		0		0	0
Psychologues Sages-femmes	0		0		0		0		0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0		0		0		0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0		0		0		0	0
Puéricultrices*	0	0	0		0		0		0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques Infirmiers en soins généraux	0	0	0		0		0		0	0
Infirmiers	0		0		0		0		0	0
Auxiliaires de puériculture	0		0		0		0		0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0		0		0		0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs	0		0	0	0					
d'électroradiologie médicale	0	0	0		0		0			
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens Techniciens paramédicaux	0	0	0		0		0		0	n
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0		0		0				0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE										
Directeurs de police municipale	0	0	0		0		0		0	0
Chefs de service de police municipale Agents de police municipale	0	0	0		0		0		0	0
Gardes-champêtres	0	0	0		0		0		0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0		0		0		0		0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS				-1			_	-1	-1	-
Contrôleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0		0		0		0	0
Médecins, pharmaciens	0		0		0		0		0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0		0		0		0	0
Infirmiers Sous-officiers	0	0	0		0		0		0	0
Sapeurs et caporaux	0		0		0				0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0		0		0		0		0	0
FILIERE ANIMATION										
Animateurs Adjoints d'animation	0	0	0		0		0		0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0		0		0		0	0
TOTAL	39	12	0	0	0	3	0	1	39	16

<sup>\*</sup>comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

46/81 IND 2.3.2 RSU 2021

Champ : le tableau qui suit concerne les agents fonctionnaires occupant un emploi à temps complet et exerçant à temps partiel, rémunérés au 31/12/2021.

		Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation
	Hommes	0	0
Catégorie A	Femmes	0	3
	Total	0	3
	Hommes	0	0
Catégorie B	Femmes	0	0
	Total	0	0
	Hommes	0	0
Catégorie C	Femmes	0	1
	Total	0	1

Administrateurs Attachés Secrétaires de mairie Redacteurs Adjoints administratifs FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE TECHNIQUE Ingénieurs en chef Ingénieurs en chef Ingénieurs Techniciens Agents de maîtrise Adjoints techniques	10 Hommes 2-3.4(1)	8 0 1 0 9	Hommes 2.3.4(3)	Femmes 2.3.4(4)	de 80% à n Hommes 2.3.4(5)	TIEL (sauf thérapeu noins de 90% Femmes 2.3.4(6)	90% 6	et plus Femmes 2.3.4(8)	Tot	al
Administrateurs Attachés Secrétaires de mairie Rédacteurs Adjoints administratifs FILLERE ADMINISTRATIVE FILLERE TECHNIQUE Ingénieurs en chef Ingénieurs Techniciens Agents de maîtrise Adjoints techniques	Hommes 2.3.4(1)	0 8 0 1 0 9	Hommes 2.3.4(3)	Femmes 2.3.4(4)	Hommes 2.3.4(5)	T .		1		
Administrateurs Attachés Secrétaires de mairie Rédacteurs Adjoints administratifs FILLERE ADMINISTRATIVE FILLERE TECHNIQUE Ingénieurs en chef Ingénieurs Techniciens Agents de maîtrise Adjoints techniques	C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	0 8 8 0 1 1 0 9	0 0	0 0	0	Femmes 2.3.4(6)	Hommes 2.3.4(7)	Femmes 2.3.4(8)		
Administrateurs Attachés Secrétaires de mairie Rédacteurs Adjoints administratifs FILLERE ADMINISTRATIVE FILLERE TECHNIQUE Ingénieurs en chef Ingénieurs Techniciens Agents de maîtrise Adjoints techniques	6 C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	8 0 1 0 9	0	0					Hommes	Femmes
Attachés Secrétaires de mairie Rédacteurs Adjoints Administratifs FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE TECHNIQUE Ingénieurs en chef Ingénieurs Techniclens Agents de maîtrise Adjoints techniques	C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	0 1 0 9	0			0	0	0	0	
Rédacteurs Adjoints administratifs FILIERE ADMINISTRATIVE Ingénieurs en chef Ingénieurs Techniciens Agents de maîtrise Adjoints techniques	C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	1 0 9	0			0	0		6	8
Adjoints administratifs FILERE ADMINISTRATIVE FILERE TECHNIQUE Ingénieurs en chef Ingénieurs Techniciens Agents de maîtrise Adjoints techniques	000000000000000000000000000000000000000	9					0		0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE Ingénieurs en chef Ingénieurs Ingénieurs Agents de maltrise Agents de maltrise	0						0			- (
Ingénieurs en chef Ingénieurs Techniciens Agents de maîtrise Agents de maîtrise	1		0	0	0	0	0		6	g
Ingénieurs Techniciens Agents de maîtrise Adjoints techniques	1	1 1	0	0	0	0	0	0	0	
Agents de maîtrise Adjoints techniques			0	0	0		0	0	0	
Adjoints techniques			0				0		1 0	1
	0		0				0		0	- (
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	C		0	0	0	0	0	0	0	C
FILIERE TECHNIQUE	1	4	0	0	0	1	0	0	1	5
FILIERE CULTURELLE Conservateurs du patrimoine		0	0	0	0	0	0	0	0	- (
Conservateurs des bibliothèques	C	0	0	0	0		0		0	C
Attachés de conservation du patrimoine Bibliothécaires	0		0		0		0		0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique			0				0		0	- (
Professeurs d'enseignement artistique	C	0	0	0	0	0	0	0	0	C
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0		0				0		0	0
Assistants d'enseignement artistique Adjoints territoriaux du patrimoine			0				0		0	- (
FILIERE CULTURELLE	C	0	0	0	0	0	0	0	0	C
FILIERE SPORTIVE	1 0		0	0 0	0		0		0	
Conseillers des APS Educateurs des APS			0				0		0	- 0
Opérateurs des APS	C	0		0	0	0	0	0	0	C
FILIERE SPORTIVE	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE Conseillers socio-éducatifs		0	0	0	0	0	0	0	0	-
Assistants socio-éducatifs	C	0	0	0	0	0	0	0	0	C
Educateurs de jeunes enfants	0		0		0		0		0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)			0				0		0	0
Agents sociaux	C		0	0	0	0	0	0	0	C
FILIERE SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
Psychologues	C		0				0		0	C
Sages-femmes Cadres de santé paramédicaux	0		0				0		0	0
Puéricultrices cadres de santé	0		0		0		0		0	- (
Puéricultrices*	C	-	0		0		0		0	C
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques Infirmiers en soins généraux	0		0				0		0	0
Infirmiers	-		0				0		0	- (
Auxiliaires de puériculture	C		0				0		0	C
Auxiliaires de soins FILIERE MEDICO-SOCIALE	0		0	0 0			0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE  FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		· ·		5	0		0		0	
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	C	0	0	0	0	0	0	0	0	C
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	C		0				0		0	(
Techniciens paramédicaux	C		0				0		0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE POLICE MUNICIPALE	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur de police municipale	C		0				0		0	C
Chefs de service de police municipale	0		0				0		0	0
Agents de police municipale Gardes-champêtres	0		0				0		0	- 0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	C	0	0	0	0	0	0	0	0	C
FILIERE INCENDIE ET SECOURS		0	0	0	0	1 0	0	0	0	
Contrôleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants-colonels			0				0		0	0
Médecins, pharmaciens	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0		0				0		0	0
Cadres de santé Infirmiers			0				0		0	0
Sous-officiers	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0						0		0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS FILIERE ANIMATION	C	0	0	0	0	0	0	. 0	0	0
Animateurs	C		0				0		0	(
Adjoints d'animation	0						0			0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	U
TOTAL	7	13	0	0	0	1	0	0	7	14

<sup>\*</sup> Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

RSU 2021

# 2.3.5 Nombre d'agents contractuels bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe

 $Champ: le \ tableau \ qui \ suit \ concerne \ les \ agents \ contractuels \ sur \ un \ emploi \ permanent \ \grave{a} \ temps \ complet \ et \ exerçant \ \grave{a} \ temps \ partiel, \ r\'emun\'er\'es \ au \ 31/12/2021.$ 

		Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation
		2.3.5(1)	2.3.5(2)
	Hommes	0	0
Catégorie A	Femmes	1	0
	Total	1	0
	Hommes	0	0
Catégorie B	Femmes	0	0
	Total	0	0
	Hommes	0	0
Catégorie C	Femmes	0	0
	Total	0	0



Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels bénéficiaires de plein droit d'un temps partiel annualisé à l'issue de leur congé de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant

Retour au sommaire

Avez-vous délibéré sur l'octroi d'un temps partiel annualisé de droit pour vos agents ? Non		
	Avez-vous délibéré sur l'octroi d'un temps partiel annualisé de droit pour vos agents ?	Non

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

2.3.6

	FONCTIO	NNAIRES	CONTRACTUELS		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	0	0	0	0	
Catégorie B	0	0	0	0	
Catégorie C	0	0	0	0	
Total	0	0	0	0	

SU 2021 50/81 RSU 2021 IND 2.3.6



### 2.4.1

Nombre de demandes d'exercice des fonctions dans le cadre du télétravail, de refus prononcés et d'agents exerçant leur fonctions dans le cadre du télétravail par sexe, par catégorie hiérarchique et par filière

Retour au sommair

Avez-vous délibéré sur la mise en place du télétravail ? Oui	
--------------------------------------------------------------	--

### Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

RSU 2021

Champ : le tableau qui suit concerne les agents présents dans la collectivité locale au 31/12/2021.

		Hommes			Femmes			
		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre d'agents ayant demandé à bénéficier du télétravail au	FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	1	
cours de l'année 2021	FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	4	0	0	
	FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	
	FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	
	FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0	
	FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	
	TOTAL	0	0	0	4	0	1	
Nombre d'agents dont la demande d'exercice des fonctions en	FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	1	
télétravail a été rejetée	FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	
	FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	
	FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	
	FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	

51/81 IND 2.4.1



# 2.4.2 Modalités d'exercice des fonctions exercées dans le cadre du télétravail

Retour au sommaire

4		
	Avez-vous délibéré sur l'octroi d'une allocation forfaitaire de	Non
	télétravail ?	NOII

### Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

Nombre d'agents autorisés à travailler :	Hommes				TOTAL		
Nombre d'agents autorises à travailler :	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	IOIAL
- de manière ponctuelle	0	0	0	0	0	0	0
- de manière régulière	1	0	0	4	0	0	5
- depuis leur domicile ou un autre lieu privé	1	0	0	4	0	0	5
- depuis un lieu professionnel mis à disposition par l'employeur	0	0	0	0	0	0	0
- depuis un lieu professionnel autre que ceux mis à disposition par l'employeur	0	0	0	0	0	0	0
- avec leur équipement personnel	0	0	0	0	0	0	0
- sur des jours fixes	1	0	0	4	0	0	5
- sur des jours flottants	0	0	0	0	0	0	0
- un jour par semaine	1	0	0	4	0	0	5
- deux jours par semaine	0	0	0	0	0	0	0
- trois jours par semaine	0	0	0	0	0	0	0
- plus de trois jours par semaine en raison de sa situation personnelle (état de santé, handicap, grossesse, etc.)	0	0	0	0	0	0	0
- plus de trois jours par semaine en raison d'une situation exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0

RSU 2021 5 ND 2

3.1.1.0 - Au 31/12/2021, avez-vous mis en place le RIFSEEP pour vos agents fonctionnaires pour au moins un cadre d'emplois ?

ez-vous mis en place le RIFSEEP pour l'ensemble des cadres d'emplois éligibles Avez-vous délibéré sur la mise en place d'une part CIA ? Oui

3.1.1 - FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT		ns annuelles	dont primes et indemnités (à l'exception des frais de déplacement) 3.1.1.2		dont nouvelle bonit indiciaire (NB		indiciaire (NBI) traitement indiciaire (CTI) ou complément		traitement indiciaire (CTI)		dont heures supplémentaires ou complémentaires				dont SFT	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes				
FILIERE ADMINISTRATIVE	424 288	416 442	139 850	113 602	10 396	4 029	0	0		1 212	17 016	2 683				
Catégorie A	356 621	254 732	123 406	79 708	9 834	2 611	0	0	0	0	9 454	1 782				
Catégorie B	0	29 265	0	6 500	0	0	0	0	0	1 212	0	0				
Catézorie C	67 667	132 445	16 444	27 394	562	1 418	0	0	159	0	7 562	901				
FILIERE TECHNIQUE	1 139 090	195 061	212 207	69 070	12 498	1 285	0	0	15 386	0	32 119	3 356				
Catégorie A	265 536	195 061	98 578	69 070	2 810	1 285	0	0	0	0	7 432	3 356				
Catégorie B	40 431	0	10 100	0	843	0	0	0	0	0	0	0				
Catégorie C	833 123	0	103 529	0	8 845	0	0	0	15 386	0	24 687	0				
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0				
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0				
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0				
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0				
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0				
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0				
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0				
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0				
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0				
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0				
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0				
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0				
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0				
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0				
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0				
Total	1 563 378	611 503	352 057	182 672	22 894	5 314	0	0	15 545	1 212	49 135	6 039				

Rémunérations 3.2.1 Rémunérations des contractuels occupant un emploi permanent ayant travaillé au moins un jour durant d'année 2021

3.2.1.0 - Au 31/12/2021, avez-vous mis en place le RIFSEEP pour vos agents contractuels occupant un emploi permanent ?

Oui Si OUI, afficher la question suivante :

Avez-vous mis en place le RIFSEEP pour l'ensemble des cadres d'emplois éligibles Oui

3.2.1 - CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités 3.2.1.2		dont comp traitement in 3.2.	diciaire (CTI)	dont heures supplémentaires ou complémentaires 3.2.1.4		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
FILIERE ADMINISTRATIVE	305 545	307 904	110 807	104 388	0	0	0	0	
Catégorie A	296 877	267 323	107 697	89 580	0	0	0	0	
Catégorie B	8 668	38 532	3 110	14 468	0	0	0	0	
Catégorie C	0	2 049	0	340	0	0	0	0	
FILIERE TECHNIQUE	64 603	210 677	15 800	79 625	0	0	0	0	
Catégorie A	39 382	176 961	11 300	69 642	0	0	0	0	
Catégorie B	25 221	33 716	4 500	9 983	0	0	0	0	
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total	370 148	518 581	126 607	184 013	0	0	0	0	

Rémunérations 3.3.1 Rémunérations des contractuels occupant un emploi NON permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2021

Champ : contractuels sur un emploi NON permanent, avant travaillé au moins un jour au cours de l'année 2021.

	Montant rémunératio bru	ns annuelles
	Hommes	Femmes
Assistants maternels	0	0
Assistants familiaux	0	0
Autres agents sur emploi non permanent (y compris collaborateurs de cabinet)	0	0
Total	0	^

émunérations 3.4.1

Indemnisation du chômage pour les titulaires

Pour la gestion de l'indemnisation du chômage de vos anciens agents TITULAIRES, vous êtes : En auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi

Nombre d'allocataires dans l'année 2021

émunérations 3.4.2

Indemnisation du chômage pour les contractuels

Pour la gestion de l'indemnisation du chômage de vos anciens contractuels : Vous êtes en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi

Si en AUTO-ASSURANCE, afficher et renseigner : Nombre d'allocataires dans l'année 2021

émunérations 3.4.3

RSU 2021

Maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

Avez-vous prévu le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire ? Oui

53/81 IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3



Votre collectivité a-t-eille versé une indemnité de fin de contrat au cours de l'année ? Non

Fondement du recrutement Article 3-3, 3° Article 3-3, 3° bis Article 3-3, 4° Article 3 I.. 1° Article 3-1 Article 3-2 Article 3-3, 1° Article 3-3, 2° Article 3-3, 5° Temps non complet
des autres
collectivités
territoriales ou
établissements
mentionnés à l'article
2 lorsque la quotité
de temps de travail
est inférieure à 50 % Les besoins des ervices ou la nature des fonctions le justifient Total du nombre de CADRE D'EMPLOIS Pas de cadre d'emplois existant emporaire d'activité FILIERE ADMINISTRATIVE Attachés Secrétaires de mairie Rédacteurs Adjoints administratifs FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE TECHNIQUE Ingénieurs en chef Ingénieurs Techniciens Adjoints techniques Adjoints techniques des établissements FILIERE TECHNIQUE FILIERE CULTURELLE Conservateurs du patrimoine Attachés de conservation du patrimoine Bibliothécaires
Directeurs d'établissements d'enseignement Professeurs d'enseignement artistique
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques Assistants d'enseignement artistique FILIERE CULTURELLE FILIERE SPORTIVE
Conseillers des APS Educateurs des APS FILIERE SPORTIVE FILIERE SOCIALE Conseillers socio-éducatifs Assistants socio-éducatifs Educateurs de jeunes enfants Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux FILIERE SOCIALE FILIERE MEDICO-SOCIALE Médecins Psychologues Sages-femmes Cadres de santé paramédicaux Puéricultrices cadres de santé Puéricultrices\* Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques Infirmiers en soins généraux Infirmiers Auxiliaires de puériculture Auxiliaires de soins
FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE

Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et ortho Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale Biologistes, vétérinaires, pharmaciens Techniciens paramédicaux
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE POLICE MUNICIPALE Chefs de service de police municipale Agents de police municipale Gardes-champêtres
FILIERE POLICE MUNICIPALE FILIERE INCENDIE ET SECOURS Contrôleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants-colonels édecins, pharmacien: Lieutenants Cadres de santé Sous-officiers Sapeurs et caporaux
FILIERE INCENDIE-SECOURS FILIERE ANIMATION Animateurs Adjoints d'animation

FILIERE ANIMATION

RSU 2021 SA/81

<sup>\*</sup> Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n\* 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n\* 2014-923 du 18 août 2014.

Fonctionnaires	Salaire brut moyen des hommes (en ETPR)	Salaire brut moyen des femmes (en ETPR)	Ecart (en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE	60 613	33 584	44,59
Catégorie A	71 324	45 488	36,22
Catégorie B		29 265	
Catégorie C	33 834	22 835	32,51
FILIERE TECHNIQUE	34 518	39 808	-15,33
Catégorie A	66 384	39 808	40,03
Catégorie B	40 431		
Catégorie C	29 754		
FILIERE CULTURELLE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE SPORTIVE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE SOCIALE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE INCENDIE ET SECOURS			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE ANIMATION			
Catégorie B			
Catégorie C			
Total	39 084	35 347	9,56

Contractuels sur emploi permanent	Salaire brut moyen des hommes (en ETPR)	Salaire brut moyen des femmes (en ETPR)	Ecart (en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE	38 193	30 790	19,38
Catégorie A	49 480	33 415	32,47
Catégorie B	4 334	38 532	-789,06
Catégorie C		2 049	,
FILIERE TECHNIQUE	32 302	43 891	-35,88
Catégorie A	39 382	46 569	-18,25
Catégorie B	25 221	33 716	-33,68
Catégorie C			,
FILIERE CULTURELLE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE SPORTIVE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE SOCIALE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE INCENDIE ET SECOURS			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE ANIMATION			
Catégorie B			
Catégorie C			
Total	37 015	35 039	5,34





RSU 2021

3.4.0.1

Votre collectivité est-elle un département, une région, une collectivité territoriale de plus de 20 000 habitants ou un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ? Non

### Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Sommes brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois
Les dix plus hautes rémunérations en 2021	0	0	0	0

56/81 IND 3.4.0.1

Tous les montants doivent être exprimés en euros (arrondir à l'euro supérieur). **Opérations réelles, hors opérations d'ordres.** 

3.4.7(1)	Montant des dépenses de fonctionnement de la collectivité constatées au compte administratif de l'année de référence (opérations réelles, hors opérations d'ordre)	132 460 249
3.4.7(2)	Charges de personnel (opérations réelles, hors opérations d'ordres)	7 688 780

	Effectif au 31/12/2021 des agents	Effectif en équivalent temps plein
	de la collectivité	sur 2021
Assistants* de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la	9	
collectivité)	U	0
Conseillers** de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la	0	
collectivité)	Ü	0
Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACFI) ***,	9	
titulaires ou contractuels, agents de la collectivité	U	0
Médecins de prévention, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité	0	0
Infirmiers des services de prévention, titulaires ou contratuels, agents de la collectivité	0	0
Autres personnels affectés à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge	2	
de la prévention,)	0	0



### 4.1.2 Actions liées à la prévention dans l'année 2021

Champ: les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, présents au 31/12/2021

	Montant en euros (arrondi à l'euro supérieur)	Nombre de jours	Nombre d'agents
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0	0	0
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0	0	0
Formation dans le cadre des habilitations	0	0	0
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	0		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle)	0		



Comptabiliser seulement les visites médicales sur demande de l'agent.

	Hommes	Femmes
Nombre de visites médicales spontanées chez le médecin de prévention, en 2021	0	0



Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risques professionnels, au 31/12/2021 ?	Non
Si OUI, afficher et indiquer :	
L'année de création du document	0
L'année de la dernière mise à jour	0

## anté et sécurité au travail 4.1.5 Plan de prévention des risques psychosociaux (

Votre collectivité dispose-t-elle d'un plan de prévention des risques psychosociaux au 31/12/2021 ?	Non	ĺ
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	---

# anté et sécurité au travail 4.1.6 Démarches de prévention des risques

Votre collectivité a-t-elle mis en place les démarches de prévention suivantes, au cours de l'année 2021 :	
Démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ?	Non
Démarche de prévention des risques cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ?	Non
D'autres démarches de prévention des risques ?	Non



anté et sécurité au travail 4.1.7 Registre de santé et de sécurité au travail

Votre collectivité dispose-t-elle d'un registre de santé et de sécurité au travail, au 31/12/2021 ?	Non
votre concetivite dispose rene d'un registre de sante et de securite du travail, du 51/12/2021 :	INOII



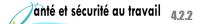
Champ: le tableau qui suit concerne tous les agents quel que soit leur statut (y compris contractuels sur emploi non permanent), présents au cours de l'année 2021.

Nombre total d'heures rémunérées sur l'année 2021	149 422,00	Si ce	Si ce total n'est pas correct, vous pouvez le modifier				
Y a-t-il eu des accidents du travail ou des arrêts de travail en lien avec ces accidents en 2021 dans votre collectivité ?							

### Si OUI, afficher le tableau suivant :

	Nombre d'accidents du travail* reconnus dans l'année 2021						Nombre de jours d'arrêts de travail (pour les accidents du travail survenus dans l'année 2021 ou auparavant)					
Cadres d'emplois - Filière	Nombro d'	Accidents	1	o d'ossidonts	Nombro d'o		dont nombre		Accident de SERVICE		Accident de	TRAJET
	SEI	accidents de RVICE	sans	e d'accidents arrêt	TRA	VET	d'accident	s sans arrêt				
A disclosion and a second	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrateurs Attachés	0	0	0	0	0	0	0				0	0
Secrétaires de mairie	0		0	0	0	0	0	0		0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints administratifs	0		0	0	0	0	0				0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	1	0	0		0	0	0	0		0	0	0
Ingénieurs en chef	0		0		0	0	0	0			0	0
Ingénieurs Techniciens	0		0	0	0	0	0	0			0	0
Agents de maîtrise	1	0		0	0	0	0	0			0	0
Adjoints techniques	0			0	1	0	0	0			236	0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0			0	0	0	0				0	0
FILIERE TECHNIQUE	1			0	1	0	0	0			236	0
Conservateurs du patrimoine	0			0	0	0	0	0			0	0
Conservateurs des bibliothèques	0		0	0	0	0	0	0		0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine Bibliothécaires	0		0		0	0	0	0			0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0		0	0	0	0	0	0		0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0		0	0	0	0	0	0			0	0
Assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
bibliothèques			_	_					Ŭ		U	U
Assistants d'enseignement artistique	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine FILIERE CULTURELLE	0		0		0	0	0	0			0	0
Conseillers des APS	0				0	0	0				0	0
Educateurs des APS	0			0	0	0	0	0			0	0
Opérateurs des APS	0				0	0	0				0	0
FILIERE SPORTIVE	0		0	0	0	0	0	0	0		0	0
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0		0	0	0	0	0	0			0	0
Educateurs de jeunes enfants	0				0	0	0				0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0		0		0	0	0				0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles Agents sociaux	0				0	0	0	0			0	0
FILIERE SOCIALE	0		0	0	0	0	0	0	0		0	0
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0		0		0	0	0				0	0
Cadres de santé paramédicaux	0		0	0	0	0	0	0			0	0
Puéricultrices cadres de santé Puéricultrices**	0		0	0	0	0	0	0			0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-	0	0		0	0	0	0	0			0	- 0
techniques		_	0						_	0	U	0
Infirmiers en soins généraux	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers Auxiliaires de puériculture	0		0	0	0	0	0	0		0	0	0
Auxiliaires de puericulture  Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	Ů	Ů	_	0				0	0
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et												
manipulateurs d'électroradiologie médicale	0			0	0	0	0			0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0		0		0	0	0				0	0
Techniciens paramédicaux	0				0	0	0				0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE Directeurs de police municipale	0		0		0	0	0	0		0	0	0
Chefs de service de police municipale	0				0	0	0				0	0
Agents de police municipale	0				0	0	0				0	0
Gardes-champêtres	0				0	0	0				0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrôleurs, colonels	0				0	0	0				0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0				0	0	0				0	0
Médecins, pharmaciens	0				0	0	0				0	0
Lieutenants Infirmiers d'encadrement	0				0	0	0				0	0
Infirmiers	0		0	0	0	0	0	0			n	0
Sous-officiers	0		0	0	0	0	0	0		0	0	0
Sapeurs et caporaux	0		0		0	0	0				0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0		0		0	0	0			0	0	0
Animateurs	0		0		0	0	0				0	0
Adjoints d'animation	0		0	0	0	0	0	0			0	0
FILIERE ANIMATION TOTAL	0		0	0	0	0	0	0			236	0
TOTAL	2	0	1	0	1	0	0	0	5	0	236	0

61/81 IND 4.2.1 RSU 2021



Champ: le tableau qui suit concerne tous les agents quel que soit leur statut (y compris contractuels sur emploi non permanent), présents au cours de l'année 2021.

Remarque: Ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de calculs automatiques.

Oui Y a-t-il eu des maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service ou des arrêts de travail en lien avec ces maladies en 2021 dans votre collectivité?

Si OUI, afficher le tableau suivant :

	Nombre de maladies à caractère profession en service reconnuc		Nombre de maladies caractère profession service reconnu antérieures ayant d'arrêt dans	Nombre de jours d'arrêts de travail				
Cadres d'emplois	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	à des MP reco l'année en fon	des MP <b>reconnues dans</b> <b>innée</b> en fonction du sexe		ours d'arrêt dus à des MP ns les années n fonction du ke
Administrateurs	0	0	0	0	Hommes 0	Femmes 0	Hommes 0	Femmes
Attachés	0	0	0			0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0			0	0	0
Adjoints administratifs  FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0			0	0	0
Ingénieurs en chef	0	0	0			0		0
Ingénieurs	0	0	0			0		0
Techniciens	0	0	0			0	0	0
Agents de maîtrise Adjoints techniques	0	0	0	0		0	0 38	0
Adjoints techniques  Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0			0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	1	0	0	0	38	0
Conservateurs du patrimoine	0	0	0			0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0			0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine Bibliothécaires	0	0	0			0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0			0	0	0
Assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des	0	0	0	0		0	0	0
bibliothèques Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0		0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0			0		0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0			0		0
Conseillers des APS Educateurs des APS	0	0	0			0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0			0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0			0		0
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0		0	0	0
Assistants socio-éducatifs Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0		0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0			0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles	0	0	0			0	0	0
Agents sociaux FILIERE SOCIALE	0	0	0			0	0	0
Médecins	0	0	0			0	0	0
Psychologues	0	0	0			0	0	0
Sages-femmes  Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0		0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0		0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture  Auxiliaires de soins	0	0	0	0		0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0			0	0	0
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et	_	0			^	_	_	
manipulateurs d'électroradiologie médicale	0		0			0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens Techniciens paramédicaux	0	0	0			0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0		0	0	0
Directeurs de police municipale	0	0	0			0		0
Chefs de service de police municipale  Agents de police municipale	0	0	0	0		0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0			0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0			0		0
Contrôleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0		0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0			0		0
Infirmiers d'encadrement Infirmiers	0	0	0			0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0			0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0			0		0
Animateurs Adjoints d'animation	0	0	0	0		0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0		0	0	0
TOTAL	0	0	1	0	0	0	38	0

62/81 IND 4.2.2 RSU 2021

	Pour accide	nts du travail	Pour maladie pro caractère pro contractée per		Autre	es cas
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Titulaires et stagiaires	0	0	0	0	0	0
Contractuels sur emploi permanent*	0	0	0	0	0	0

 $<sup>{}^{*}</sup>$  y compris pensions d'invalidité du régime général.



Avez-vous adhéré à un contrat d'assurance statutaire pour la gestion du risque maladie, pour l'année 2021 ?

Oui



### Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale anté et sécurité au travail 4.2.6 particulière et nombre d'agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux

Retour au sommaire

### <u>Tableau 4.2.6.1</u>: les fonctionnaires

Fondement	Hommes		Femmes			Total	
rondement	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	iotai
Personnes reconnues travailleurs handicapés	0	0	5	0	0	0	5
Femmes enceintes				0	0	0	0
Fonctionnaires réintégrés après un congé de longue maladie ou de longue durée	0	0	1	0	0	0	1
Fonctionnaires occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnaires souffrant de pathologie particulières	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	6	0	0	0	6

### <u>Tableau 4.2.6.2</u>: les contractuels

Fondement	Hommes			Femmes			Total
Folidement	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Personnes reconnues travailleurs handicapés	0	0	0	0	0	0	0
Femmes enceintes				0	0	0	0
Contractuels réintégrés après un congé de grave maladie	0	0	0	0	0	0	0
Contractuels occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux	0	0	0	0	0	0	0
Contractuels souffrant de pathologie particulières	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

RSU 2021



Nombre de demandes de protection fonctionnelle et nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle selon que l'agent soit mis en cause ou qu'il soit victime.

Votre collectivité a-t-elle été saisie d'une demande de protection fonctionnelle au cours de l'année ? Non

### Si OUI, afficher et compléter les tableaux suivants :

### <u>Tableau 4.2.7.1</u>: les fonctionnaires

	Hommes Femmes		Hommes		Femmes		Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	iotai
Demande de protection fonctionnelle							0
formulée par un agent mis en cause	0	0	0	0	0	0	O
Demande de protection fonctionnelle							0
formulée par un agent victime	0	0	0	0	0	0	O
Nombre de décisions accordant la							
protection fonctionnelle à un agent mis							0
en cause	0	0	0	0	0	0	
Nombre de décisions accordant la							
protection fonctionnelle à un agent							0
victime	0	0	0	0	0	0	
Total	0	0	0	0	0	0	0

### <u>Tableau 4.2.7.2</u>: les contractuels

	Hommes Femmes				Total		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Demande de protection fonctionnelle							0
formulée par un agent mis en cause	0	0	0	0	0	0	U
Demande de protection fonctionnelle							0
formulée par un agent victime	0	0	0	0	0	0	U
Nombre de décisions accordant la							
protection fonctionnelle à un agent mis							0
en cause	0	0	0	0	0	0	
Nombre de décisions accordant la							
protection fonctionnelle à un agent							0
victime	0	0	0	0	0	0	
Total	0	0	0	0	0	0	0

RSU 2021 NDD

### <u>Tableau 4.3.1.1:</u> Actes de violence physique envers le personnel de la collec

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes d'actes de violence physique (y compris violences sexuelles) en 2021, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Non
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

### Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre d'actes de violence phy		
		Hommes	
	Catégorie A	Catégorie B	
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	
Total	0	0	

### Tableau 4.3.1.3: Harcèlement moral envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de harcèlement moral en 2021, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Non
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

### Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

		Nombre de
		Hommes
	Catégorie A	Catégorie B
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0
Total	0	0

### <u>Tableau 4.3.1.4</u>: Harcèlement sexuel envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de harcèlement sexuel en 2021, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

### Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre d		
		Hommes	
	Catégorie A	Catégorie B	
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	
Total	0	0	

### <u>Tableau 4.3.1.5</u>: Agissements sexistes envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes d'agissements sexistes en 2021, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Non
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

### Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DR		
		Hommes	
	Catégorie A	Catégorie B	
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	
Total	0	0	



Quelles sont les modalités organisationnelles pour le dispositif de signalement ?	Assuré en propre par la collectivité

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement d'actes de violence physique au cours de l'année ? Non

### Modalités de traitement des faits signalés

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :							
		Hommes			Femmes		Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0

### Actes de violence sexuelle

Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :							
		Hommes			Femmes		Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	1000
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de harcèlement moral au cours de l'année	? Non	

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :							
		Hommes			Femmes		Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	1000
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

### Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de harcèlement sexuel au cours de l'année ? Non

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :							
	Hommes				Total		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	1000
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Processes and analysis for a self-or development of an incompanies and the contract of the contract of	Mon

	Hommes			emmes Tot			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	1000
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

### Menaces

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de menaces au cours de l'année ? Non		
	Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de menaces au cours de l'année ?	Non

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :							
	Hommes			Total			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de tout autre acte d'intimidation au cours de l'année ?	Non

		Hommes			Femmes			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre de dossiers avant fait l'obiet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0	

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement d'actes de discrimination au cours de l'année ?	Non	

### Si OUI, afficher et compléter les 2 tableaux suivants :

Critère de discrimination	Nombre d'actes recensés
Opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses	
Origine	0
Orientation sexuelle ou identité de genre	0
Age	
Patronyme	(
Situation de famille ou de grossesse	
Etat de santé	
Apparence physique	
Handicap	0
Appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie	
ou une race	0

Contexte professionnel	Nombre d'actes recensés
Recrutement	0
Promotion	0
Rémunération (dont primes)	0
Evaluation	0
Niveau et périmètre des missions	0
Autres	0

Type de suites données	Nombre d'actes
Type de Julies données	recensés
Accueil	0
Accompagnement de la victime et orientation vers les professionnels compétents	
Accompagnement de la victime pour dépôt de plainte	0
Mesures de mise à l'abri de la victime	0
Mise en place d'une enquête	0
Sanctions prises	0
Usage du droit de réponse ou de rectification	0
Signalement article 40 code de procédure pénale	0
Signalement plateforme PHAROS	0
Signalement auprès d'un hébergeur ou d'un fournisseur d'accès	0
Autres mesures	

68/81 IND 4.3.2 RSU 2021



Champ : le tableau qui suit concerne les agents titulaires, stagiaires et contractuels sur emploi permanent, présents au cours de l'année 2021.

		Hommes	Femmes
D e m	Demande de reclassement au cours de l'année 2021 suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle	0	0
a n d	Demande de reclassement au cours de l'année 2021 suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs	0	0
e s	Proposition de période de préparation au reclassement au cours de l'année	0	0
	Période de préparation au reclassement acceptée au cours de l'année	0	0
	Période de préparation au reclassement refusée par l'agent au cours de l'année	0	0
	Reclassement effectif au cours de l'année, suite à une période de préparation au reclassement	0	0
	Reclassement effectif au cours de l'année 2021 suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle	0	0
	Reclassement effectif au cours de l'année 2021 suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs	0	0
	Retraite pour invalidité	0	0
D	Licenciement pour inaptitude physique	0	0
é c i s	Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, au cours de l'année 2021 suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme et travaillant dans la filière :	0	0
0	FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0
n	FILIERE TECHNIQUE	0	0
s	FILIERE CULTURELLE	0	0
	FILIERE SPORTIVE	0	0
	FILIERE SOCIALE	0	0
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0
	FILIERE ANIMATION	0	0
	Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année 2021	0	0
	Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail	0	0
	Mises en disponibilité d'office	0	0



Votre collectivité a-t-elle été confrontée à des tentatives de suicide ou des suicides au cours de l'année 2021 ?	Non

### Si OUI, afficher et compléter les tableaux suivants :

### <u>Tableau 4.5.1.1:</u> les fonctionnaires

		Hommes			Total		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	iotai
Nombre de tentatives de suicides déclarées et reconnues	0		0	0			0
imputables au cours de l'année 2021	U	0	U	O	0	0	U
Nombre de suicides déclarés et reconnus imputables au cours de	0		0	0			0
l'année 2021	U	0	U	O	0	0	U
Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

### <u>Tableau 4.5.1.2</u>: les contractuels

		Hommes			Total		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre de tentatives de suicides déclarées et reconnues	٥		0	0			0
imputables au cours de l'année 2021	Ū	0	O	O	0	0	U
Nombre de suicides déclarés et reconnus imputables au cours de	•		0	0			0
l'année 2021	Ū	0	O	O	0	0	U
Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

70/81 IND 4.5.1 RSU 2021

	FONCTIO	NNAIRES	CONTRACTUEL PERMA	TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	3	3	1	3	10
Catégorie B	1	1	0	0	2
Catégorie C	7	1	0	0	8
Total	11	5	1	3	20



Journées de formation suivies par les fonctionnaires et contractuels sur un emploi 5.1.1.2 permanent présents au 31/12/2021 et nombre d'agents sur emploi permanent ayant participé à au moins une journée de formation en 2021

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent, présents au 31/12/2021 et ayant participé à au moins une formation en 2021.

	Nomb	ore total de jour	nées de formatio	Nombre total de titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année ex : 1 agent a suivi 2 types de formations, il est comptabilisé dans chaque type de formation						
Titulaires et stagiaires	au titre de la cotisation obligatoire	au delà de la cotisation obligatoire	Collectivité	Autres organismes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)	Hommes	Femmes	Total	dont CPF
	5.1.1(1)	5.1.1(2)	5.1.1(3)	5.1.1(4)	5.1.1(5)	5.1.1(6)	5.1.1(7)	5.1.1(8)	5.1.1(9)	5.1.1(10)
Pour les agents de catégorie A										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0	0	0	0	Ü	0	0			0
Formation prévue par les statuts particuliers	4	0	0	8	12		3	2	5	
dont formation d'intégration	4	0	0	0		0	1	1	2	0
dont formation de professionnalisation	0	0	0	8		0	2	1	3	0
Formation de perfectionnement	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0
Formation personnelle (hors congés formation)	7	0	0	0	7	0	0	1	1	0
Total	11	0	0	8	19	0	3	3	6	0
Pour les agents de catégorie B										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation prévue par les statuts particuliers :	4	0	0	0	4		1	1	2	
"- formation d'intégration	4	0	0	0		0	1	1	2	0
"- formation de professionnalisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation de perfectionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	4	0	0	0	4	0	1	1	2	0
Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation prévue par les statuts particuliers :	17	0	0	1	18		7	2	9	
"- formation d'intégration	17	0	0	0	17	0	7	1	8	0
"- formation de professionnalisation	0	0	0	1	1	0	0	1	1	0
Formation de perfectionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	17	0	0	1	18	0	7	2	9	0
Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories	3	0	0	0	3	0	0	1	1	0
TOTAL Toutes catégories	35	0	0	9	44	0	11	7	18	0

	Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par						Nombre total de contractuels occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année ex : 1 agent a suivi 2 types de formations, il est comptabilisé dans chaque type de formation			
Contractuels sur emploi permanent	au titre de la cotisation obligatoire	au delà de la cotisation obligatoire	Collectivité	Autres organismes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)	Hommes	Femmes	Total	dont CPF
	5.1.1(1)	5.1.1(2)	5.1.1(3)	5.1.1(4)	5.1.1(5)	5.1.1(6)	5.1.1(7)	5.1.1(8)	5.1.1(9)	5.1.1(10)
Pour les agents de catégorie A										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0	0	0	0	_	_	0	0	-	0
Formation prévue par les statuts particuliers	5	0	0	2			1	3	4	
dont formation d'intégration	5	0	0	2	7	0	1	3	4	0
dont formation de professionnalisation	0	0	0	0	_	,	0	0	-	0
Formation de perfectionnement	0	0	0	0	_	_		0	-	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	-		0	0	0	0
Total	5	0	0	2	7	0	1	3	4	0
Pour les agents de catégorie B										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0	0	0	0			0	0	0	0
Formation prévue par les statuts particuliers	0	0	0	0			0	0	0	
dont formation d'intégration	0	0	0	0			0	0	0	0
dont formation de professionnalisation	0	0	0	0		·	0	0	0	0
Formation de perfectionnement	0	0	0	0			0	0	0	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation prévue par les statuts particuliers	0	0	0	0	0		0	0	0	
dont formation d'intégration	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont formation de professionnalisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation de perfectionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL Toutes catégories	5	0	0	2	7	0	1	3	4	0

71/81 IND 5.1.1 RSU 2021

	Nombre total de journées de formation dispensées par				Nombre d'agents occupant un emploi non permanent et présents au 31/12/2021 ayant participé à au moins une action de formation dans l'année					
	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	CNFPT  au delà  de la  cotisation obligatoire	Collectivité	Autres organismes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)	Hommes	Femmes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)
	5.1.2 (1)	5.1.2(2)	5.1.2(3)	5.1.2(4)	5.1.2(5)	5.1.2(6)	5.1.2(7)	5.1.2(8)	5.1.2(9)	5.1.2(10)
Collaborateurs de cabinet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contractuels recrutés sur un contrat de projet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants maternels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents contractuels recrutés sur emplois saisonniers ou occasionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Apprentis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL Tous types	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Champ: le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et les contractuels (sur un emploi permanent ou non permanent), présents au 31/12/2021.

	Titulaires et stagiaires p	orésents au 31/12/2021	Contractuels prése	ents au 31/12/2021	Total		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total		
_	5.1.3(1)	5.1.3(2)	5.1.3(3)	5.1.3(4)			
Validation des Acquis et des Expériences (VAE)	Validation des Acquis et des Expériences (VAE)						
Dossiers déposés durant l'année	0	0	0	0	0		
Dossiers en cours	0	0	0	0	0		
Dossiers ayant débouché dans l'année sur une validation	0	0	0	0	0		
Bilans de compétence	Bilans de compétence						
Nombre de bilans de compétences financés par la collectivité territoriale	0	0	0	0	0		
Congé de formation							
Nombre d'agents bénéficiant d'un congé de formation au titre de 2021	0	0	0	0	0		
- dont le nombre d'agents bénéficiant d'un congé de formation sur le fondement de l'article 22 quinquies de la loi du 13 juillet 1983	0	0	0	0	0		
Nombre d'agents bénéficiant d'un congé de transition professionnelle sur le fondement de l'article 22 quinquies de la loi du 13 juillet 1983	0	0	0	0	C		

Il a validation des acquis et de l'evnérience professionnelle (VAF) est un dispositif permettant aux agents pouvant instifier d'une evnérience professionnelle de transformer cette evnérience en un diplôme. Pour cela

5.1.4.1	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire
5.1.4.2	CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire (formations payantes)
5.1.4.3	Autres organismes
5.1.4.4	Frais de déplacement à la charge de la collectivité
5.1.4.5	Coût de la formation des apprentis
	Coût total des actions de formation



Vos instances sont-elles placées auprès d'un centre de gestion ?	Non
vos instances sont-elles piacees aupres a un centre de gestion :	INUII

### Si NON, afficher et renseigner le tableau suivant :

Instances	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de représentants du personnel suppléants
Comité technique	3	3
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	3	3
Commission administrative paritaire	0	0
Commission consultative paritaire	0	0

### Pour les centres de gestion uniquement :

Instances	Nombre de collectivités et d'établissements rattachés à l'instance placée auprès du centre de gestion	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de représentants du personnel suppléants
Comité technique	0	0	0
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0	0	0
Commission administrative paritaire	0	0	0
Commission consultative paritaire	0	0	0

RSU 2021

### Pour les collectivités de 50 agents ou plus, et pour les centres de gestion

	Nombre de réunions
	dans l'année 2021
du comité technique *	4
des commissions administratives paritaires	0
des commissions consultatives paritaires	0

<sup>\*</sup> pour les collectivités ayant un CT propre

### Pour les <u>collectivités de 50 agents ou plus</u>, uniquement :

Disposez-vous d'un comité d'hygiène et de sécurité et condition de travail (CHSCT) au sein de votre collectivité?	Oui
Si oui :	
Nombre de réunions du CHSCT dans l'année 2021	0
Nombre de jours d'activité des représentants en CHSCT	0
Nombre de jours d'activité du secrétaire du CHSCT	0

### Pour les <u>centres de gestion</u>, uniquement :

à un comité d'hygiène et de sécurité et condition de travail (CHSCT) ?
------------------------------------------------------------------------

### ci aui

31 001 .	
Nombre de réunions du CT dans l'année 2021 pour exercer les missions dévolues à	0
un CHSCT	U



6.1.1.4 Nombre de saisines de la CAP ou de

		Saisines effectuées à la demande des agents
des commissions administratives paritaires	0	0
des commissions consultatives paritaires	0	0



**6.1.2** Droits syndicaux

A renseigner par les CDG et les collectivités non affiliées.

Champ : cette rubrique concerne les fonctionnaires et contractuels, présents au cours de l'année 2021.

	Nombre de jours dans l'année 2021
Journées d'autorisations spéciales d'absence accordées en application de l'article 16 du décret du 3 avril 1985	0
Journées d'autorisation d'absence accordées pour siéger dans une instance de concertation en application de l'article 18 du décret du 3 avril 1985	0
Journées d'autorisation d'absence accordées pour participer à une réunion de travail convoquée par l'administration ou à une négociation en application de l'article 18 du décret du 3 avril 1985	0
Journées d'absence pour formation syndicale accordées aux fonctionnaires	0

	Nombre d'heures	
	dans l'année 2021	
Volume du contingent global d'heures d'autorisations d'absence calculé en	0	
application de l'article 14 du décret du 3 avril 1985	U	
Heures de décharges d'activité de service :		
- auxquelles ont droit les organisations syndicales	0	
- effectivement utilisées	0	

	Nombre de protocoles
	dans l'année 2021
Nombre de protocoles d'accords (avec seuil complémentaire)	0



**6.1.3** Conflits du travail : grèves

Votre collectivité a-t-elle été concernée par les grèves en 2021 ?	Non
--------------------------------------------------------------------	-----

### Si OUI, afficher le tableau suivant :

Cessations collectives et concertées du travail	Nombre de journées de grève en 2021
Total (y compris les journées sans précision de la nature locale ou nationale du mot d'ordre)	0
- sur mot d'ordre national	0
- sur mot d'ordre uniquement local	0
- non précisé, autres	0



6.1.5 Nombre de négociations engagées au cours de l'année 2021 et nombre d'accords collectifs conclus et signés

Avez-vous engagé des négociations au cours de l'année 2021 ?	Non
A construction of the state of	Non

Domaines de négociation	négociations engagées à l'initiative de l'autorité territoriale au cours	négociations engagées à l'initiative des organisations syndicales au cours de	Nombre d'accords collectifs conclus et signés avant 2021	Nombre d'accords collectifs conclus et signés en 2021
Conditions et organisation du travail (dont actions de prévention dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail )				
Temps de travail, qualité de vie au travail, modalités de déplacements entre le domicile et le travail, impacts de la numérisation sur l'organisation et les				
conditions de travail				
Mise en place du télétravail				
Accompagnement social des mesures de réorganisation des services				
Mise en œuvre des actions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, préservation des ressources et de l'environnement et de la				
responsabilité sociale des organisations				
Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes				
Promotion de l'égalité des chances et reconnaissance de la diversité et la prévention des discriminations dans l'accès aux emplois et la gestion des				
carrières				
Insertion professionnelle, maintien dans l'emploi et évolution professionnelle des personnes en situation de handicap				
Déroulement des carrières et promotion professionnelle				
Apprentissage				
Formation professionnelle et formation tout au long de la vie				
Intéressement collectif et modalités de mis en œuvre de politiques indemnitaires				
Action sociale				
Protection sociale complémentaire				
Evolution des métiers et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences				

RSU 2021





Existence d'un accord visant à assurer la continuité des ialogue social 6.1.6 services publics en cas de grève des agents ou, à défaut, d'une délibération de l'organe délibérant.

Au sein de la collectivité, existe-t-il un accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de grève des agents en 2021?	Non	
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	--

### Si NON, EN COURS ou NE SAIT PAS,

	A défaut, existe-t-il une délibération de l'organe délibérant en 2021 ?	Non
--	-------------------------------------------------------------------------	-----

### Si OUI à 6.1.6.1 ou 6.1.6.2,

Quels sont les services publics concernés par la continuité de service en 2021 ?

Collecte et traitement des déchets des ménages	
Transport public de personnes	
Aides aux personnes âgées et handicapées	
Accueil des enfants de moins de 3 ans	
Accueil périscolaire	
Restauration collective et scolaire	

78/81 IND 6.1.6

Les montants doivent être exprimés en euros (arrondir à l'euro supérieur). Opérations réelles, hors opérations d'ordre.

Au sein de la collectivité, existe-t-il un accord collectif sur la	Oui
protection sociale complémentaire ?	Oul



### Procédure retenue par la collectivité 7.2.1 protection sociale complémentaire s prévoyance

	Santé	Prévoyance
Via une convention de participation propre à la collectivité	Non	Non
Via une adhésion à une convention de participation souscrite par le centre de gestion	Oui	Oui
Via un contrat ou un règlement labellisé	Non	Non



### Nombre de bénéficiaires et montant **1.2.2** prestations de protection sociale complémentaire

Nombre de bénéficaires	Santé	Prévoyance
Catégorie A	14	6
Catégorie B	1	0
Catégorie C	21	11
Agents sur emploi non permanent	0	0
Nombre total de bénéficiaires	36	17

Montant des participations (en €)

mentant des participations (en e)		
Catégorie A	3 356	580
Catégorie B	300	0
Catégorie C	9 061	1 040
Agents sur emploi non permanent	0	0
Montant total des participations* (en €)	12 717	1 620

Des sanctions disciplinaires ont-elles été prononcées au cours de l'année 2021	Non

### Si OUI, afficher le tableau suivant :

Fonctionnaires titulaires	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires titulaires (art. 89 de la loi du 26 janvier 1984) en 2021	
	Hommes	Femmes
Sanctions du 1er groupe :	0	0
Avertissement	0	0
Blâme	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours	0	0
Sanctions du 2ème groupe :	0	0
Radiation du tableau d'avancement	0	0
- dont en complément d'une sanction du 2ème groupe	0	0
- dont en complément d'une sanction du 3ème groupe	0	0
Abaissement d'échelon	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours	0	0
Sanctions du 3ème groupe :	0	0
Rétrogradation	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 16 jours à 2 ans	0	0
Sanctions du 4ème groupe :	0	0
Mise à la retraite d'office	0	0
Révocation	0	0

Fonctionnaires stagiaires	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires stagiaires (art. 6 du décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992) en 2021	
	Hommes	Femmes
Avertissement	0	0
Blâme	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours	0	0
Exclusion définitive du service	0	0

Contractuels	Nombre de sanctions prononcées concernant les agents contractuels (art. 36-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988) en 2021	
	Hommes	Femmes
Avertissement	0	0
Blâme	0	0
Exclusion temporaire de fonctions	0	0
Licenciement	0	0

Précision : compter un motif par sanction	Principal motif des sanctions prononcées concernant les agents fonctionnaires, stagiaires et contractuels en 2021	
,,,	Hommes	Femmes
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	0	0
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	0	0
Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle	0	0
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	0	0
lvresse	0	0
Mœurs (dont harcèlement sexuel)	0	0
Manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité, discrimination, manquement à l'obligation de réserve	0	0
Conflit d'intérêt, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts	0	0
Exercice d'une activité privée rémunérée sans autorisation	0	0
Comportement privé affectant le renom du service, condamnation pénale (pour manquements non mentionnés dans les colonnes précédentes)	0	0
Autres	0	0